



Manuel pour le Développement des FGI nationaux et régionaux en Afrique

Tables des matières

SECTION I - SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	1
LE FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET	2
SECTION II – CRITÈRES COMMUNS DÉFINISSANT LES FGI NATIONAUX ET RÉGIONAUX EN AFRIQUE	3
Qu'entend-on par FGI nationaux et régionaux ?	3
Quel est l'objectif ?	3
Comment établir les FGI nationaux et régionaux ?	3
Qu'attend-on des FGI nationaux et régionaux ?	4
Qu'entend-on par modèle multipartite et quels sont les groupes de parties prenantes devant faire partie du processus du FGI ?	4
Participation aux conférences des FGI nationaux et régionaux	6
Participation sur place	6
Participation à distance	6
Séances lors des FGI nationaux et régionaux	6
Où trouver les personnes-ressources pour votre séance ?	6
Comment devenir personne-ressource ?	6
Comment préparer un rapport d'un FGI national et régional ?	7
Comment devenir rapporteur ?	7
Quels sont les avantages de participer à une conférence du FGI national et régional ?	7
Comment les FGI nationaux et régionaux sont-ils financés ?	8
Principes éthiques de la communication des GFI nationaux et régionaux	8
Code de conduite	8
Comportement attendu	9
Comportement inadéquat	9
Conséquences des comportements inacceptables	9
Procédures pour les plaintes	9
Enjeux opérationnels des FGI nationaux et régionaux	9
Évaluation des FGI nationaux et régionaux	9
SECTION III : FORUMS NATIONAUX SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN AFRIQUE	11
Contexte	11
Tableau sur les FGI nationaux en Afrique	11
Carte des pays africains ayant un FGI national	14
Principes fondamentaux d'un FGI national	14
Étapes pour organiser un FGI national	15
SECTION IV : LE FORUM AFRICAIN SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET	23

Introduction.....	23
Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet dispose-t-il d'un secrétariat ?	23
Quelles sont les règles qui régissent le FGI Afrique ?	23
Comment adhérer au FGI Afrique ?	23
Comment devenir membre du MAG ?	24
Qui sont les membres du MAG ?	24
Mode de fonctionnement du MAG.....	24
Quelles sont les procédures d'accueil du FGI Afrique ?	24
Mon pays a-t-il déjà accueilli le Forum sur la Gouvernance de l'Internet ?	25
Existe-t-il des directives pour l'établissement de rapports du FGI africain ?	25
Quels sont les grands enjeux qui ont été traités depuis la création du FGI Afrique ?.....	26
Qui finance le Forum sur la Gouvernance de l'Internet ?.....	26
Analyse FFPM du FGI Afrique	27
SECTION V : FORUMS SOUS-RÉGIONAUX SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN AFRIQUE.	29
Structure des FGI sous-régionaux	29
Gouvernance de l'Internet en Afrique centrale (CAIGF)	29
Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Est (FGI-AE).....	29
Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Nord (FGI-AN)	30
Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Sud (FGI-AS).....	30
Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest (FGI-AO).....	31
Comment les FGI sous-régionaux sont-ils coordonnés ?	32
Mon pays a-t-il déjà accueilli un FGI sous-régional africain ? Dans le cas contraire, pourquoi ?	32
Processus et procédures d'accueil d'un FGI africain sous-régional.....	33
Recommandations pour organiser efficacement un FGI africain sous-régional.....	33
Établir des partenariats avec les FGI sous-régionaux et les soutenir financièrement	33
SECTION VI : CONCLUSION ET RÉFÉRENCES	35
Conclusion	35
Sites et ressources de référence.....	36

SECTION I - SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) a été lancé en Afrique à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ce qui a conduit au premier mandat¹. Pourtant, bien que faisant partie du processus mondial depuis le début et ayant accueilli deux FGI mondiaux, l'un en Égypte (2009) et l'autre au Kenya (2011), la contribution de l'Afrique au débat sur la Gouvernance de l'Internet (GI) reste faible et la plupart des pays africains ne participent pas au processus. Les parties prenantes respectives ne comprennent pas entièrement leur rôle dans le processus qui est dans la plupart des cas dominé par la société civile. De plus, les organisations régionales en Afrique et dans ses États membres n'ont pas les compétences et les capacités nécessaires à la mise en place et à l'exécution d'un processus pertinent. C'est dans ce cadre que le Manuel pour le Développement des FGI nationaux et régionaux en Afrique a été mis en place.
2. Le manuel vise à doter les acteurs des compétences techniques liées à leur intervention dans le débat sur la GI aux niveaux national, régional, continental et international. Il leur permettra d'établir et de renforcer leurs Forums régionaux et nationaux sur la Gouvernance de l'Internet et d'assurer la participation entière de tous les intervenants selon les principes établis dans le FGI. Il explique également les liens qui existent entre les processus de la politique de la FI aux niveaux international, continental, régional et national. Il ne s'agit pas de concevoir un manuel technique², mais plutôt de mettre en place des mécanismes qui guideront la participation des parties africaines concernées dans le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Cela permet aux décideurs et autres parties prenantes d'acquérir de nouvelles connaissances et de renforcer leur compréhension générale des processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet.
3. Le présent manuel s'adresse aux groupes ciblés qui ont été répertoriés par le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI), créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément au mandat qui lui a été confié au cours du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le SMSI a reconnu l'importance des rôles des « parties prenantes principales » suivantes auxquelles ce manuel s'adresse :
 - Les États
 - Le secteur privé
 - La société civile
 - Les milieux universitaires et techniques
 - Les organisations intergouvernementales et internationales
4. Le présent Manuel couvre des thèmes qui ont été déterminés à partir de documents actuels, d'analyses d'articles de plusieurs sites Web en rapport aux questions traitées, en particulier la page du FGI et les échanges par e-mail et par téléphone avec les parties prenantes africaines du FGI. Il comporte cinq parties principales expliquant en détail le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. La première partie, intitulée Section « Sommaire », aborde l'historique du Forum de la Gouvernance de l'Internet depuis le début ; la deuxième partie, intitulée « Critères communs définissant les FGI nationaux et régionaux », proposent des définitions et des critères communs s'appliquant au FGI aux niveaux

¹ Sommet mondial sur la société de l'information, Déclaration de principes - <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop.html>

² L'initiative African Union's Policy and Regulatory Initiative for Digital Africa (PRIDA) a élaboré un programme de formation qui couvre tous les aspects techniques liés à la GI.

national, régional et continental ; la troisième partie, intitulée « Les FGI nationaux » est un guide pratique expliquant chacune des étapes du processus permettant de réussir la mise en place, l'organisation et la gestion d'un FGI national; la quatrième partie « Le FGI Afrique » explique en détail la manière dont le FGI continental est organisé et géré et ; finalement, la cinquième section aborde les « FGI sous-régionaux ».

LE FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

5. Au cours du Sommet mondial sur la société de l'information, l'une des questions les plus controversées a été celle de la Gouvernance de l'Internet qui a donné lieu à des débats intenses et tendus et à des campagnes de sensibilisation auprès des groupes concernés, des pays et continents. Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) a arrêté la définition suivante : « Il faut entendre par gouvernance de l'Internet, l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet ». Lors de l'élaboration de la définition susmentionnée sur la base d'un terrain d'entente concernant respectivement les rôles et sphères de responsabilité de chaque partie concernée, le GTGI a précisé qu'il fallait inclure le rôle important des milieux universitaires et techniques dans le groupe des intervenants pertinents. De plus, le GTGI a reconnu qu'il n'existait aucune structure pour résoudre les questions relatives aux politiques publiques internationales liées à l'Internet et a recommandé au Secrétaire général de l'ONU d'établir un Forum international multipartite pour un dialogue ouvert entre tous les acteurs. C'est sur cette base que le Forum sur la Gouvernance de l'Internet a été annoncé le 18 juillet 2006 par le Secrétaire général de l'ONU.
6. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet constitue un espace de dialogue entre les gens et les multiples parties prenantes aux quatre coins de la planète, notamment les pays en développement, afin d'échanger des informations, de diffuser des politiques et des pratiques optimales relatives à l'Internet et aux technologies. Le FGI facilite un terrain d'entente propice à l'échange des connaissances sur la manière d'exploiter au maximum les possibilités de l'Internet et pour aborder les risques et les enjeux. Il établit des documents informatifs qui sont le fruit d'un consensus à l'usage des intervenants si ces derniers les souhaitent. Lors de la création du FGI, le Secrétaire général de l'ONU a établi le Groupe consultatif multipartite (MAG) pour aider à mettre en place la conférence annuelle du FGI, notamment à préparer le programme et le calendrier. Les membres du MAG siègent à titre personnel, mais ils doivent avoir des liens établis avec leurs groupes de parties prenantes respectifs sur divers continents, en tenant compte de la diversité des genres. Ils sont nommés par le Secrétaire général de l'ONU pour une période d'un an, avec 2 reconductions tacites. La rotation d'environ le tiers des membres du MAG est effectuée une fois par an afin d'encourager la diversité et l'échange de nouveaux points de vue.
7. Selon les recommandations du GTGI, le forum mondial devait être « renforcé par des initiatives régionales, sous-régionales et nationales et complété par des mécanismes en ligne propices à des communications ouvertes à la participation. » Cette démarche a débouché sur l'établissement des FGI nationaux, sous-régionaux et régionaux sur tous les continents, que l'on appelle les Initiatives nationales et régionales (NRI). Dans ce cadre, plus de 100 pays et régions ont établi les processus des FGI pour leurs communautés respectives, permettant au FGI international de tirer profit d'une approche ascendante. À cet égard, l'Afrique a établi le Forum de Gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af) en 2011. Il se compose de cinq FGI sous-régionaux et de plusieurs FGI nationaux ainsi que de FGI pour les jeunes de divers pays d'Afrique. Pour obtenir un processus réussi, le FGI africain recommande d'inclure tous les groupes de parties prenantes dans les FGI, aux niveaux national, régional et continental. Si l'inclusion immédiate de tous les intervenants s'avère difficile, il faut au moins prévoir des représentants des groupes suivants : les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les jeunes et les milieux universitaires ou techniques.

8. Le processus africain accorde une importance capitale au modèle multipartite pour que personne ne soit exclu. Le processus des FGI se faisant dans la plupart des pays par la société civile, le FGI Afrique a décidé d'organiser chaque année un segment politique de haut niveau en vue d'attirer les membres des pouvoirs publics, des universités et du secteur privé. Par ailleurs, l'initiative PRIDA, qui est un projet conjoint entre l'Union africaine et l'Union européenne, a pour but de renforcer la capacité des décideurs. Le manuel a été conçu par Monsieur Makane FAYE, Secrétaire du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique.

SECTION II – CRITÈRES COMMUNS DÉFINISSANT LES FGI NATIONAUX ET RÉGIONAUX EN AFRIQUE

Qu'entend-on par FGI nationaux et régionaux ?

1. On entend par FGI nationaux et régionaux les forums sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique aux niveaux national, sous-régional et continental et les forums pour la jeunesse. Ces processus sont mis en place par les parties prenantes à l'échelle d'un pays, d'une sous-région ou du continent. Sa structure reflète une répartition géographique équilibrée des membres et des jeunes Africains sur ce vaste territoire. Il convient d'observer que le terme « sous-régions » qui est un terme onusien, n'est pas employé dans la langue de l'Union africaine qui a désigné des Communautés économiques régionales (CER) pour regrouper ses régions. En conséquence, les termes « FGI sous-régionaux » et « FGI africains » sont intégrés à « FGI régionaux en Afrique » dans ce manuel. Les FGI sous-régionaux ciblent les contextes géographiques régionaux, étant l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Ouest ; le FGI Afrique porte sur le FGI au niveau continental mené par l'Union africaine. Les initiatives du Forum sur la Gouvernance de l'Internet pour la jeunesse s'inscrivent dans le cadre décrit précédemment et doivent être soutenues par les FGI nationaux et régionaux de manière à former une composante intégrale des processus du FGI Afrique. Elles ne doivent donc pas être menées en vase clos, hors du cadre établi des processus.

Quel est l'objectif ?

2. Les FGI nationaux et régionaux ont pour but de créer un espace unique permettant aux parties prenantes venant des différentes zones géographiques concernées de discuter des questions relatives à l'Internet, en fonction du besoin de leurs communautés respectives. À cet égard, ils facilitent l'échange d'expérience et de points de vue entre les acteurs d'une même région et contribuent à une meilleure participation au sein même de ces groupes et également avec l'ensemble des membres du FGI à l'échelle mondiale.

Comment établir les FGI nationaux et régionaux ?

3. Si vous prévoyez l'établissement d'un FGI national ou régional, il faudra tenir compte du fait que ces forums sont mis en place par les citoyens d'une région au profit de ses habitants et que le principe du modèle multipartite doit être respecté. Il est donc nécessaire de constituer une équipe d'organisation multipartite ayant pour condition fondamentale le maintien d'une composition multipartite où les représentants proviennent d'au moins quatre (4) des groupes d'acteurs différents qui figurent ci-après : les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires ou techniques, dans le but d'évoluer vers l'inclusion de tous les groupes des parties prenantes. La composition doit également refléter les jeunes provenant de l'un des groupes susmentionnés s'ils souhaitent participer au processus. L'équipe organisatrice doit également tenir compte de la diversité des genres. De plus, il est nécessaire de désigner un interlocuteur déterminé, un « Champion » qui sera responsable de la coordination, qui

pourra mobiliser tous les groupes d'acteurs et assurer la liaison entre l'initiative et l'ensemble des groupes pertinents, notamment le FGI Afrique, le Secrétariat du FGI et le réseau mondial des FGI. Ce type de personne doit connaître les questions de Gouvernance de l'Internet et les acteurs principaux. Il doit pouvoir communiquer avec clarté et assurance avec tous les intervenants et doit accepter la responsabilité de coordonner les opérations et de garantir le respect des principes fondamentaux des FGI. Le « Champion » doit être une personne qui agit avec impartialité et équité et doit faire partie d'un groupe de parties prenantes reflétant les intérêts de sa propre région. En outre, pour des raisons de visibilité et d'identité, les FGI nationaux et régionaux doivent maintenir un site Web actif et une adresse électronique valide, offrir leur soutien aux comptes de médias sociaux pour lancer efficacement des activités de mobilisation et d'échanges avec les membres des FGI, tant à l'échelle locale que nationale. Pour plus d'information, veuillez consulter le manuel des FGI Afrique et la boîte à outils des NRI.

Qu'attend-on des FGI nationaux et régionaux ?

4. Un FGI national ou régional est une tribune unique où les parties prenantes sont libres de débattre de questions relatives à l'Internet. Cette tribune facilite la diffusion de pratiques optimales et les échanges d'information conformément aux principes des FGI. Il incombe aux FGI nationaux et régionaux d'assurer la diversité, l'inclusion et l'équité de la représentation des multiples parties prenantes. Vous allez probablement participer à des discussions et échanger des points de vue avec divers acteurs, dont des décideurs nationaux, des ingénieurs, des dirigeants d'industrie, des membres du monde universitaire, des militants et la société civile sur des questions qui leur sont importantes. Soyez donc prêts à vous joindre à la discussion pour en savoir plus et échanger des pratiques optimales et promouvoir vos intérêts. Le caractère unique du forum sur la Gouvernance de l'Internet réside dans le modèle multipartite qui permet la diversité et l'inclusion des groupes de parties prenantes. Il ne faut pas oublier que la gouvernance de l'Internet se caractérise par un esprit consensuel où les intérêts des parties prenantes sont respectés et consignés par écrit à titre de référence ultérieure. Les FGI nationaux et régionaux en Afrique sont attachés au respect de ces valeurs et s'assurent que leurs réunions les reflètent adéquatement.

Qu'entend-on par modèle multipartite et quels sont les groupes de parties prenantes devant faire partie du processus du FGI ?

5. De nombreuses questions relatives à la gouvernance de l'Internet sont d'intérêt mondial ; un mécanisme est donc nécessaire pour atténuer les risques, équilibrer les avantages et respecter le droit de chacun et de chaque groupe de personnes de jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques qui touchent tout le monde ; ce mécanisme doit refléter les principes d'inclusion, de redevabilité et de transparence. Par partie prenante, on entend un individu, un groupe ou une organisation ayant un intérêt direct ou indirect ou une participation dans une organisation particulière ; par exemple, des entreprises, la société civile, les pouvoirs publics, les institutions universitaires ou de recherche, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La participation de diverses parties prenantes s'est traduite par le modèle multipartite, qui est reconnu comme un élément essentiel dans la prise de décisions politiques pour un réseau de diffusion mondiale. Le modèle multipartite se reflète dans de nombreuses décisions et résolutions comme le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha ainsi que dans ce qui a le plus de pertinence dans le cadre de ce manuel, la Déclaration de principes du SMSI. À cet égard, les FGI nationaux et régionaux opèrent sous l'égide d'un comité multipartite dans un cadre pluridisciplinaire où chaque partie peut exprimer ses préoccupations et défendre ses idées sur un pied d'égalité. Ces groupes de parties prenantes poursuivant le même objectif doivent soutenir les processus des FGI sur le continent. Ils sont constitués de représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des milieux universitaires et techniques, du secteur privé et des organisations internationales et intergouvernementales.

- **Pouvoirs publics** - les rôles et responsabilités des États sont les suivants :
 - Élaborer des politiques publiques et les appliquer
 - Créer un cadre favorable
 - Prendre en charge les aspects généraux du développement
 - Assurer des fonctions de contrôle relatives à l'élaboration et l'adoption de lois, les dispositions et conclusions de traités, entre autres.
 - Promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle

- **Secteur privé** - Ses rôles et responsabilités sont les suivants :
 - Développer les infrastructures
 - Concevoir et assurer des services électroniques
 - Effectuer des travaux de recherche et de développement des technologies, normes et processus
 - Élaborer des pratiques optimales
 - Élaborer des propositions de politiques, des recommandations et des outils à l'intention des parties prenantes

- **Société civile** - Ses rôles et responsabilités sont les suivants :
 - Faire mieux connaître la question et faciliter la constitution de réseaux
 - Mobiliser les citoyens au sein de processus démocratiques
 - Faire connaître le point de vue de groupes marginalisés
 - Promouvoir des processus et politiques ascendants (de la base vers le sommet), axés sur le facteur humain et largement ouverts à tous.
 - Encourager la responsabilité sociale et la pratique de la bonne gouvernance fondée sur les droits fondamentaux de la personne, le développement durable, la justice sociale et l'autonomisation.

- **Les milieux universitaires** constituent une des principales sources d'inspiration, d'innovation et de créativité. Ses rôles et responsabilités sont les suivants :
 - Promouvoir le renforcement des compétences en TIC et à travers les TICS
 - Promouvoir le développement des pépinières d'entreprises
 - Favoriser la recherche et le développement des technologies et des normes
 - Mettre à disposition l'expertise, les compétences, l'expérience et les connaissances
 - Lutter contre la cybercriminalité

- **Les milieux techniques** - Leurs rôles et responsabilités sont les suivants :
 - Élaborer des normes et des réglementations techniques
 - Concevoir et assurer des services électroniques et des services à valeur ajoutée
 - Favoriser l'innovation
 - Favoriser et réaliser des programmes de renforcement des compétences

- **Organisations intergouvernementales** - Leurs rôles et responsabilités sont les suivants :
 - Assurer la coordination entre les États membres
 - Proposer l'arbitrage et des modes de résolution des conflits
 - Élaborer des politiques et des programmes de recherche pour faciliter la résolution des problèmes transnationaux.
 - Encourager le dialogue et le plaidoyer
 - Renforcer les compétences et faciliter les échanges de connaissance
 - Élaborer des normes et gérer les droits de propriété intellectuelle, etc.

D'autres groupes comme les jeunes Africains font partie du cadre précédent et ne doivent pas opérer en vase clos, même s'il leur est conseillé de discuter séparément, de préparer des points de vue et leurs propres programmes et de les apporter aux réunions plénières devant l'ensemble des parties prenantes.

Participation aux conférences des FGI nationaux et régionaux

6. La participation aux réunions des FGI aux niveaux continental, régional et national ne comporte aucun coût, sauf pour l'accès à l'Internet et un intérêt aux questions. Il est possible de participer de deux façons : sur place ou à distance.

Participation sur place

7. Vous êtes présent physiquement au cours des réunions des FGI où vous communiquez en personne avec les parties prenantes de toute l'Afrique. Le participant doit donc se déplacer au lieu de la conférence qui pourrait se situer dans le même pays ou hors du pays, au sein d'une sous-région ou dans une autre.

Participation à distance

8. La participation à distance est la participation virtuelle des personnes intéressées aux forums sur la GI. Elle est prévue pour assurer l'intégration des multiples parties prenantes n'ayant pu se déplacer à l'occasion de la réunion. Les FGI nationaux et régionaux ont adopté plusieurs outils virtuels pour s'assurer que de nombreuses voix se reflètent dans les discussions sur la gouvernance de l'Internet ayant lieu en Afrique.

Séances lors des FGI nationaux et régionaux

9. Les FGI nationaux et régionaux organisent tout au long de l'année, des réunions sur la GI, plusieurs séances comprenant des ateliers de travail et des séances plénières tenues par différentes parties prenantes dans l'écosystème de la GI. Ces séances reflètent des thèmes d'actualité sur le numérique en Afrique, ce qui permet d'attirer l'attention des intervenants, de les informer, puis de délibérer sur ces questions. Elles aboutissent à des résultats concrets pouvant servir à la recherche ou à la prise de décisions éclairées. Chacune de ces séances se compose d'un organisateur, d'un modérateur, de conférenciers, d'un rapporteur et de participants.

Où trouver les personnes-ressources pour votre séance ?

10. Il est parfois difficile de trouver un spécialiste dans un domaine donné à l'échelle locale lorsque vous planifiez votre séance sur la GI. Pour faciliter le processus de sélection, le Secrétariat du FGI Afrique dispose d'un groupe d'experts de renom en matière de GI, notamment de jeunes experts qui se spécialisent dans les thèmes divers de la communication numérique et dont l'expérience pourrait vous être utile. Il vous suffit de communiquer avec le Secrétariat du FGI africain par e-mail ou de vous inscrire sur le site Web international du FGI pour obtenir une liste d'experts. Par ailleurs, ceux qui souhaitent servir de personnes-ressources sont invités à envoyer leur curriculum vitæ par voie électronique au Secrétariat du FGI africain ou à créer leur profil public sur la page des FGI.

Comment devenir personne-ressource ?

11. Une réunion d'un forum sur la gouvernance de l'Internet rassemble des experts et des expériences qui viennent contribuer aux questions thématiques d'une conférence. Pour devenir

personne-ressource dans le cadre des FGI nationaux et régionaux, il convient de posséder les connaissances spécialisées sur les questions thématiques relatives à la GI, que ce soit pour un atelier de travail ou une séance plénière. Dans ce contexte, vous seriez un conférencier invité, un volontaire œuvrant pendant la phase préparatoire de la réunion, un rapporteur ou un intervenant actif au cours de la réunion même sur la GI. La sélection des personnes-ressources pour les réunions est déterminée par les comités directeurs respectifs, les MAG et les organisateurs de séance. Vous pouvez également envoyer votre curriculum vitae au Secrétariat du FGI africain. Il vous est également possible de créer votre profil public sur le site Web du FGI pour permettre aux organisateurs de séance de vous trouver. Une personne-ressource ne perçoit aucune rémunération en échange de ses efforts ou de son expertise.

Comment préparer un rapport d'un FGI national et régional ?

12. Chaque conférence d'un FGI devrait produire un rapport à la fin de la réunion pour rendre compte des discussions et des mesures convenues recommandant la voie à suivre. L'élément fondamental de l'organisation d'un atelier de travail ou d'une séance plénière dans le cadre d'un forum sur la gouvernance de l'Internet consiste à présenter des questions comme points à débattre. L'établissement de rapports fait donc partie intégrante des ateliers et des plénières du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Pour réaliser un bon rapport, les éléments suivants doivent être réunis :

- Indiquer le nom, la date et l'heure de la réunion, ainsi que la date et l'heure de chaque séance, le nom des modérateurs et des rapporteurs des séances.
- Faire la synthèse de la séance
- Consigner les questions importantes soulevées
- Indiquer les mesures qui ont été recommandées
- Doit être acceptable pour la grande majorité des acteurs participant à la conférence

Comment devenir rapporteur ?

13. Le rapporteur est une personne nommée par les comités directeurs du FGI national et régional, par les MAG et les secrétariats ou par les organisateurs de séances. Il est chargé de transmettre le contenu des débats ayant eu lieu entre les parties prenantes. Le candidat aux fonctions de rapporteur de réunion doit répondre à des critères de base : avoir une bonne connaissance des questions liées à la GI, une capacité d'écoute, pouvoir lire et d'écrire, généralement en anglais ou en français ou dans les langues pertinentes du pays, de la région ou du continent. À part ces compétences basiques, vous devez pouvoir suivre une conversation, la résumer de façon très synthétique dans un style clair et simple et dresser la liste des questions et recommandations formulées pendant les débats de la réunion, avec impartialité.

Quels sont les avantages de participer à une conférence du FGI national et régional ?

14. Les FGI nationaux et régionaux se veulent une tribune où les diverses parties prenantes peuvent discuter sur un pied d'égalité de questions relatives à l'Internet en tenant compte des besoins des citoyens de leur région respective. Elle vous permet de vous faire entendre, d'exprimer vos préoccupations, de contribuer et de participer aux débats. Cette plateforme facilite également les échanges d'expériences et d'idées entre les parties prenantes des groupes pertinents et contribue donc à une meilleure participation des Africains au FGI mondial. Par ailleurs, elle vous permet d'aborder les problématiques liées à la communication numérique touchant votre collectivité et d'échanger les pratiques optimales menant à des processus éclairés.

Comment les FGI nationaux et régionaux sont-ils financés ?

15. La croissance des FGI nationaux et régionaux s'explique par l'appui financier soutenu et généreux des parties prenantes de la planète entière. Un soutien financier a été accordé à diverses initiatives sur la gouvernance de l'Internet ayant vu le jour sur tout le continent. Les FGI nationaux et régionaux sont prêts à s'associer ouvertement et sur une base mutuellement avantageuse avec les divers acteurs pour poursuivre le développement de l'Internet en Afrique tant que les principes des FGI sont respectés. Les organisations de soutien financier et les partenaires comprennent les pays-hôtes, les organisations multilatérales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. L'apport d'expertise, la logistique, le soutien politique ou financier constituent également des formes d'assistance. L'Association de soutien au Forum sur la gouvernance de l'Internet (*Internet Governance Support Association - IGfSA*) – www.igfSA.org/, apporte une aide continue aux diverses initiatives des FGI et soutient financièrement tous les FGI des pays en développement qui le sollicitent et qui respectent les principes du FGI. Le projet PRIDA de l'Union africaine mettra à disposition des fonds de lancement et une main-d'œuvre qualifiée pour assurer l'assistance technique aux FGI opérant en Afrique.

Principes éthiques de la communication des GFI nationaux et régionaux

16. Pour les FGI nationaux et régionaux qui est une initiative collective ciblant la participation de tous, la communication est un outil indispensable afin de parvenir à des accords consensuels.
17. Les FGI nationaux et régionaux fournissent un cadre d'accueil et de soutien pour tous, indépendamment de leur parcours ou de leur identité. Ainsi, ils ne tolèrent pas les types de communication ou comportement qui seraient jugés irrespectueux à l'endroit des membres ou des commentaires qui excluraient des membres, les intimideraient ou soulèveraient des malaises chez eux. Les FGI nationaux et régionaux ne tolèrent aucune forme de discrimination, de harcèlement fondé sur les caractéristiques d'une personne, notamment, mais sans que ce soit une liste exhaustive, l'identité ou l'expression de genre, le sexe, le handicap, la religion, la taille et l'apparence physique, l'origine ethnique, l'âge, l'éducation et la nationalité.
18. Chacun des participants aux FGI nationaux et régionaux doit se conformer à ces principes éthiques sur la communication. Ces principes s'appliquent à l'ensemble des activités de l'espace africain, entre autres, les ateliers de travail, les plénières, les séances parallèles, d'autres réunions, les listes de diffusion et la communication à distance.
19. Les multiples parties prenantes doivent faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres. Les dialogues doivent rester professionnels, quel qu'en soit le support : à distance ou sur place. Pour encourager un cadre favorable et accueillant dans les FGI, nous encourageons et favorisons un comportement approprié, accueillant et permettant à tous de se sentir inclus. Tout comportement contraire adopté par un membre quelconque des FGI nationaux et régionaux ne saurait être toléré ni traité à la légère.

Code de conduite

20. Les FGI nationaux et régionaux accordent une grande importance à la participation de chaque partie prenante et s'engagent donc à créer un espace convivial et respectueux pour débattre et discuter des thèmes actuels relatifs aux politiques, conformément aux besoins des citoyens dans un monde numérique respectueux. Les participants sont ainsi tenus de respecter les principes des FGI et de faire preuve de respect et de courtoisie les uns envers les autres. Chacun doit se conformer au Code de conduite. Ce Code de conduite s'applique à toutes les activités des FGI nationaux et régionaux qui ne sont pas nécessairement limitées à la participation sur place et en ligne.

Comportement attendu

21. Tous les participants aux FGI nationaux et régionaux sont tenus de faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres. Tout dialogue doit rester professionnel que ce soit en ligne ou en personne. Pour favoriser un cadre favorable et professionnel, nous encourageons les types de comportements suivants dans les réunions ou sur les forums des FGI nationaux et régionaux.

- Échanger les divers points de vue et expériences avec respect
- Adopter une attitude consensuelle
- Employer un langage chaleureux et inclusif
- Accepter les critiques constructives
- Faire preuve de respect et de courtoisie envers les membres locaux des FGI nationaux et régionaux

Comportement inadéquat

22. Les comportements suivants ne sont pas acceptables dans les FGI nationaux et régionaux africains :

- Les propos diffamatoires pouvant nuire à la réputation de quelqu'un
- Les commentaires formulés verbalement ou par écrit ayant pour effet d'exclure l'expérience d'un membre ou de l'exclure du groupe.
- Les menaces ou paroles violentes dirigées contre une autre personne
- L'intention de perturber les séances ou les communications
- Tout comportement ou propos suggestif ou physique de nature sexuelle
- Les transactions commerciales pendant les heures de réunions
- L'incitation à la violence, au suicide ou à l'automutilation

Conséquences des comportements inacceptables

23. Eu égard à ce qui précède sur les comportements inadéquats, les FGI nationaux et régionaux ne sauraient tolérer aucun comportement négatif qui entraverait les réunions des parties prenantes relatives à la gouvernance de l'Internet. Tout signalement de comportement inadéquat fera l'objet d'une enquête et traité comme il se doit conformément au secrétariat compétent et à l'organe de coordination multipartite.

Procédures pour les plaintes

24. Les modalités et procédures pour les plaintes sont des outils qui permettent au secrétariat des FGI nationaux et régionaux de traiter les plaintes urgentes concernant les questions ayant trait à la participation du forum sur la gouvernance de l'Internet. Les plaintes peuvent viser des cas de diversité et d'inclusion, d'abus, de harcèlement, de questions liées au genre, de comportement contraire à l'éthique et de menaces de sécurité. Ce sont les divers secrétariats et organes de coordination multipartite qui reçoivent les plaintes et qui les examinent. Puis, ils formulent des recommandations en fonction des faits. Ces recommandations doivent être constructives et réalisables.

Enjeux opérationnels des FGI nationaux et régionaux

25. L'organisation des réunions sur la gouvernance de l'Internet exige des ressources, à la fois financières et en nature. Dans ce cas, la disposition d'accueil et le soutien financier constituent essentiellement les principaux enjeux entourant les initiatives des jeunes lors de l'accueil d'un forum sur la gouvernance de l'Internet. Les autres enjeux consistent à trouver un équilibre entre les intérêts et la participation de la plupart des groupes de parties prenantes.

Évaluation des FGI nationaux et régionaux

26. Les forums nationaux et régionaux sur la gouvernance de l'Internet doivent procéder régulièrement à des évaluations pour les valeurs suivantes : engagement de respect envers les principes des FGI, diversité,

inclusion, résultats concrets et sécurité. Il est donc recommandé que les FGI nationaux et régionaux effectuent des évaluations annuelles pour déterminer si les principes des FGI restent solides et fidèles à leurs valeurs. Elles doivent également s'assurer que la diversité et la représentation équitable des groupes de parties prenantes constituent des priorités qui ne doivent en aucun cas être exclues des conférences. De plus, les FGI nationaux et régionaux ne doivent pas perdre de vue leur pertinence relative à la mise en place de la Gouvernance de l'Internet, ce qui les oblige à produire des résultats concrets pouvant enrichir les discussions liées à l'Internet, les débats internationaux, les travaux de recherche des parties prenantes et l'échange des connaissances. En conclusion, pour ce qui est des questions de sécurité, les FGI nationaux et régionaux doivent s'assurer que la sécurité et le bien-être des parties prenantes ne sont pas compromis avant, pendant et après leurs réunions.

SECTION III : FORUMS NATIONAUX SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN AFRIQUE

Contexte

27. Le processus du Forum national sur la Gouvernance de l'Internet (IGFN) a été établi pour adresser des problèmes particuliers découlant des besoins des différentes communautés en Afrique. Il constitue un cadre de travail dans lequel les pouvoirs publics se réunissent pour dialoguer avec les acteurs non gouvernementaux sur les enjeux liés à la politique sur l'Internet. Un Forum national sur la gouvernance de l'Internet est organisé par une équipe multipartite avec plusieurs intervenants afin d'entretenir un dialogue sur un pied d'égalité dans le but d'informer et d'influencer les politiques sur les questions liées à l'Internet. Le processus est consensuel et les décisions sont prises sur la base de consultations publiques avec diverses parties prenantes et membres locaux. À l'heure actuelle, on compte 28 Forums nationaux sur la gouvernance de l'Internet en Afrique et de nombreux autres sont en train de se former, plusieurs voyant le jour chaque année.

Tableau sur les FGI nationaux en Afrique³

N°	Pays	Objectif et date de l'établissement	Date et lieu de la dernière assemblée annuelle
1.	FGI Bénin	Le FGI Bénin a été établi en 2012 et sert de cadre de travail multipartite à l'intention des diverses parties prenantes au Bénin afin de discuter des questions relatives à la gouvernance de l'Internet.	Juillet 2019, Cotonou, Bénin
2.	FGI Burkina Faso	Le FGI Burkina Faso a été établi en 2010. Il a pour but de créer une plateforme ouverte multipartite destinée au Burkina Faso afin de discuter des questions relatives à la gouvernance de l'Internet.	Novembre 2018, Ouagadougou, Burkina Faso
3.	FGI Burundi	Le FGI Burundi a eu lieu pour la première fois en 2009. Il a pour objectif principal la mise en place d'un écosystème multipartite et ouvert à tous pour échanger et discuter des questions liées à l'Internet et à la Gouvernance de l'Internet	2013, Bujumbura, Burundi.
4.	FGI Cameroun	Le FGI Cameroun a été établi en 2013. Il a pour objectif principal de créer une plateforme multipartite pour le Cameroun afin de discuter des questions liées à la Gouvernance de l'Internet.	Avril 2019, Douala, Cameroun
5.	FGI Tchad	Le FGI au Tchad a été établi en 2015. Il a pour objectif principal de permettre un dialogue multipartite sur les questions liées à la politique publique sur la gouvernance de l'Internet.	Septembre 2019, N'Djamena, Chad
6.	FGI République démocratique du Congo	Le FGI en RDC a été établi en 2017. Il a pour objectif principal de créer une plateforme multipartite en RDC afin de discuter des questions liées à la Gouvernance de l'Internet.	Août 2019, Goma, RDC
7.	L'Internet Masr en Égypte	Il a été établi en 2012. Il sert de plateforme multipartite rassemblant les internautes, le secteur privé, les organismes	Le Caire, Égypte Septembre 2018

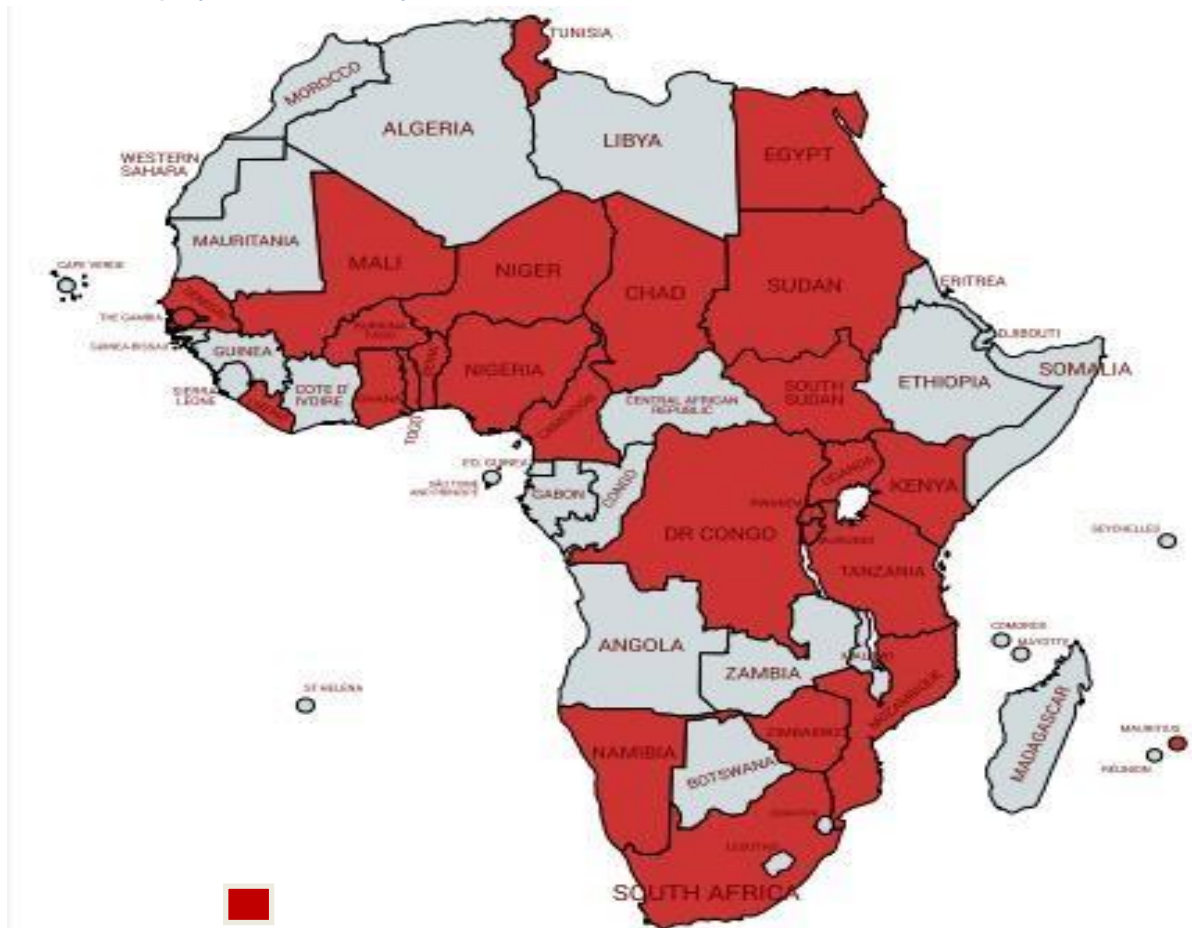
³ Les renseignements ont été recueillis à l'origine sur le site Web IGF. Ils ont été mis à jour en juin 2019 par PRIDA, à partir d'échanges par e-mail avec les principaux interlocuteurs respectifs.

		publics, les universités et la société civile pour échanger sur les questions importantes liées aux TIC et à l'Internet.	
8.	FGI Gambie	Le FGI en Gambie a été reconnu en 2018. Le FGI a créé un processus à partir d'une approche multipartite pour permettre aux groupes respectifs de discuter des questions relatives à la Gouvernance de l'Internet.	Juillet 2019, Banjul La Gambie
9.	FGI Ghana	Le FGI en au Ghana a été établi en 2014. Il a pour objectif général d'assurer une tribune unique à l'intention des diverses parties prenantes provenant de leurs régions respectives en vue d'échanger de l'information, de dialoguer et de formuler des recommandations sur les grandes questions liées à l'Internet.	Juillet 2019, Accra, Ghana
10	FGI Kenya	Le FGI au Kenya a été établi en 2011. Il a pour but de servir de plateforme nationale pour parler des politiques sur des questions liées à la gouvernance de l'Internet.	2019, Nairobi, Kenya
11	FGI Liberia	Le Forum sur la gouvernance de l'Internet en Liberia a été établi en 2012. Son lancement et sa coordination ont été effectués par le défunt, Abdullai Kamara. Le « FGI Liberia » aura lieu en 2019 pour se pencher sur la régulation de l'Internet et les problèmes courants liés aux coupures d'Internet et d'autres questions liées à la gouvernance de l'Internet.	2012 à Monrovia, Liberia
12	FGI Malawi	Le FGI Liberia a été établi en 2015. Il a pour objectif principal de créer un cadre de discussion pour les parties prenantes venant de leurs régions respectives pour les inciter à réfléchir autour des questions liées à la gouvernance de l'Internet.	2018, Lilongwe, Malawi
13	FGI Mali	Le FGI Mali été établi en 2019. Il a pour but de réunir les multiples parties prenantes pour soutenir le pays au développement de son infrastructure, ses systèmes et applications liés à l'Internet.	Bamako, octobre 2019
14	FGI Maurice	Le FGI Maurice a été établi en 2017. Il favorise le dialogue entre les parties prenantes sur les politiques relatives à des questions liées à la Gouvernance de l'Internet et propose une tribune unique pour une base très diverse de citoyens venant échanger des informations pour trouver des solutions sur les questions importantes liées à l'Internet.	Août 2018 Port-Louis, Maurice
15	FGI Mozambique	Le FGI Mozambique a été établi en 2014. Ce FGI a pour but d'accroître les capacités des parties prenantes dans leur région respective pour déterminer et discuter des questions liées à l'Internet.	2018, Maputo, Mozambique
16	FGI Namibie	Le FGI Namibie a été établi en 2017. Il sert de forum multipartite à ses communautés respectives pour discuter des questions relatives à la Gouvernance de l'Internet.	Septembre 2019 Windhoek, Namibie
17	FGI Niger	Le FGI Niger a été établi en 2013. Il a pour objectif principal de réunir les parties prenantes autour d'une plateforme	Novembre 2016, Niamey, Niger

		commune pour discuter des questions relatives à la Gouvernance de l'Internet.	
18	FGI Nigeria	L'initiative de ce FGI a pour but d'assurer la pérennité d'un Forum national et d'une structure qui amènent les industries, les pouvoirs publics, les législateurs, les universités, la société civile et l'ensemble des parties prenantes, à débattre d'une stratégie nationale sur la gouvernance de l'Internet.	2019, Abuja, Nigeria
19	FGI Rwanda	Le FGI national au Rwanda (RWIGF) a été établi en 2014. Il sert de Forum pour engager les multiples parties prenantes dans un dialogue sur des questions liées à la gouvernance de l'Internet.	Décembre 2018, Kigali, Rwanda
20	FGI Sénégal	Le FGI national au Sénégal a été établi en 2014. Il a pour objectif principal de servir les besoins de la population entière à travers un forum multipartite pour discuter des questions liées à la Gouvernance de l'Internet qui présentent de l'intérêt au Sénégal.	Octobre 2019 Dakar, Sénégal.
21	FGI Afrique du Sud	Le FGI (ZAIGF) a pour objectif de renforcer les liens et la collaboration entre les parties prenantes concernées en Afrique du Sud pour permettre au pays de mieux tirer parti de l'économie numérique en expansion constante. Le public du ZAIGF se compose de représentants des pouvoirs publics, des entreprises, du domaine de la recherche, des universités, de la société civile et des utilisateurs des TIC.	Octobre 2018, East London, Afrique du Sud
22	FGI Soudan du Sud	Le FGI national au Soudan du Sud a été établi en 2019. L'initiative sert de forum multipartite pour le dialogue public sur les politiques relatives aux questions sur la Gouvernance de l'Internet au Soudan du Sud.	Mars 2019 Juba, Soudan du Sud
23	FGI Soudan	Le FGI national au Soudan a été établi en 2018. Il a pour objectif principal de créer une plateforme multipartite sur laquelle les communautés respectives peuvent discuter de questions relatives à la gouvernance de l'Internet.	Novembre 2018 Khartoum, Soudan
24	FGI Tanzanie	Le FGI national en Tanzanie a été établi en 2017. Il a pour objectif principal d'assurer un espace de dialogue pour discuter des questions relatives à la gouvernance de l'Internet.	Octobre 2019, Dar es Salaam, Tanzanie
25	FGI Togo	Le FGI national au Togo a été établi en 2015. Ce FGI a pour mission de réunir diverses parties prenantes pour discuter des questions liées à la gouvernance de l'Internet concernant leurs communautés respectives.	Décembre 2018, Lomé, Togo
26	FGI Tunisie	Le FGI national en Tunisie a été établi en 2012. Ce forum se veut une tribune destinée à un dialogue multipartite et ouvert à tous sur les questions liées à l'Internet en Tunisie en particulier, mais également au niveau mondial.	Octobre 2018, Tunis, Tunisie
27	FGI Ouganda	Le FGI Ouganda a été établi en 2006. Les objectifs sont dans un premier temps de reconnaître les questions pertinentes liées à la gouvernance de l'Internet en Ouganda pour dégager un consensus sur les positions nationales et régionales entourant les questions pertinentes, puis de faire connaître les divers problèmes liés à la gouvernance de l'Internet, en particulier chez les utilisateurs vulnérables.	Octobre 2018, Kampala, Ouganda
28	FGI Zimbabwe	Lancé en 2015, le FGI national au Zimbabwe sert de forum multipartite pour le dialogue public sur les politiques entourant les questions liées à la Gouvernance de l'Internet au Zimbabwe. Il rassemble les multiples parties prenantes autour	Décembre 2018, Harare, Zimbabwe

Le tableau initial issu du site Web du FGI a été envoyé aux principaux interlocuteurs nationaux en Afrique pour demander une mise à jour. Certains interlocuteurs ont transmis une mise à jour indiquée dans le tableau ci-dessus et d'autres n'ont pas répondu.

Carte des pays africains ayant un FGI national



Pays ayant un FGI national depuis le mois d'octobre 2019

Principes fondamentaux d'un FGI national

28. Chaque Forum national sur la gouvernance de l'Internet repose sur un modèle multipartite et doit se conformer aux cinq principes fondamentaux du FGI qui sont les suivants :

- **Participation ouverte et transparente** – La mise en place de règles du jeu équitables donne à chacun le droit de participer sur un pied d'égalité. Des règles et des conditions s'appliquent à toutes les personnes et aux multiples groupes de parties prenantes. Les participants peuvent ainsi collaborer au travail sans crainte de reproches ou de se faire exclure.
- **Inclusion** – La diversité des besoins est prise en compte et les contributions individuelles et collectives d'un ensemble de parties prenantes, notamment des groupes marginaux sont appréciés et pleinement examinés. L'inclusion promeut la transparence et la redevabilité tout en améliorant les résultats obtenus par le travail de collaboration.
- **Approche ascendante** – Contrairement à une approche descendante, l'équipe dirigeante, les membres des États ou les groupes de pression n'imposent rien aux parties prenantes. Les idées et

les contributions sont tirées des niveaux inférieurs de la pyramide, la majorité des parties prenantes contribuant sur un pied d'égalité avec d'autres catégories, avant que les décisions ne soient prises ou qu'un consensus ne soit atteint.

- **Modèle multipartite** – Ce modèle permet de réunir les multiples parties prenantes afin de coopérer et de participer par le dialogue pour trouver des solutions à des problèmes et à des objectifs communs. Les multiples parties prenantes peuvent contribuer efficacement à l'obtention de résultats communs.
- **But non lucratif** – Un FGI national ne doit en aucun cas être perçu comme un mécanisme ou une structure de rentabilité. De plus, ses processus n'ont aucune finalité commerciale et sa participation est gratuite pour chacune des parties prenantes.

Étapes pour organiser un FGI national

29. Organiser pour la première fois un forum sur la gouvernance de l'Internet dans un pays peut être une tâche colossale. Il convient d'observer qu'il existe un FGI national par pays, chacun étant reconnu par le Secrétariat du FGI et par le FGI africain. Le processus comporte plusieurs étapes à suivre, qui non seulement apportent une grande clarté, mais donnent les moyens nécessaires au responsable d'organiser le premier FGI national.

- Soyez le *Champion* enthousiaste et déterminé en matière de Gouvernance de l'Internet dans votre pays pour faire connaître les avantages de la gouvernance de l'Internet et pour expliquer à votre bureau et aux parties prenantes la nécessité de participer au processus.
- Comme il est impossible de réunir l'ensemble des parties prenantes au début, assurez-vous de rassembler les personnes intéressées pour lancer le processus.
- Consultez le « Manuel pour le Développement des FGI nationaux et régionaux en Afrique » et la « boîte à outils des NRI » : les deux documents ont été élaborés en vue d'aider les parties prenantes à mettre en place les initiatives pertinentes du FGI. La boîte à outils a été conçue en 2017 par les initiatives du FGI à l'échelle internationale, notamment le secrétariat du FGI africain. Quant à la conception du Manuel, elle s'est faite à l'échelle africaine en s'appuyant sur les éléments de la boîte à outils. Il explique en détail les exemples et les étapes à suivre en tenant compte des particularités et des besoins des groupes de parties prenantes et des initiatives en Afrique.
- Prenez contact avec le Secrétariat du FGI africain pour obtenir la mise à jour des renseignements et recommandations : Le processus du FGI étant en évolution constante, il est recommandé, en plus de consulter le Manuel, de communiquer avec les interlocuteurs directs du Secrétariat qui vous donneront des conseils détaillés à jour sur la manière d'améliorer et d'accélérer le processus de formation et de l'organisation de la première réunion.

30. Si vous êtes représentant des pouvoirs publics

- Informez vos responsables par note de service des actions que vous souhaitez prendre pour mettre en place le processus d'un FGI national en vue d'obtenir leur approbation.
- Préparez un exposé écrit et oral, de manière claire et concise sur le processus du FGI et les raisons pour lesquelles les parties prenantes doivent y participer.
- Préparez une liste comportant une courte description des dirigeants potentiels ou actuels de la Société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et techniques.
- À partir de votre exposé, appelez chaque partie prenante par téléphone pour les informer du processus du FGI et du besoin d'organiser un FGI national.
- Prenez rendez-vous avec chacune des parties prenantes figurant sur votre liste ci-dessus pour discuter séparément avec chacune d'entre elles à leur bureau ou dans un autre lieu de leur choix.

- Donnez suite à votre appel téléphonique par e-mail pour les remercier du temps qu'ils vous auront accordé au téléphone et pour leur fournir plus de renseignements sur les questions abordées et ce que vous souhaitez traiter lors de votre rendez-vous.
- Lors de votre entretien individuel, il conviendra de procéder comme suit :
 - Montrez que vous connaissez bien les questions liées au FGI en les présentant de manière concise et en tenant compte d'un élément important : le temps de votre interlocuteur est précieux. Ne le gaspillez pas.
 - Faites preuve de détermination, mais également d'humilité
 - N'exhibez aucun goût du pouvoir
 - Soyez prêt à céder votre rôle potentiel d'organisateur à d'autres personnes tant que ce changement facilitera l'établissement d'un FGI national
 - Obtenez d'autres noms auprès de votre interlocuteur, notamment des membres de la jeunesse, des membres potentiels de mécanismes multipartites à mettre en place
 - Demandez à votre interlocuteur d'avoir l'amabilité de contacter d'autres membres des réseaux auxquels il ou elle appartient.
 - Convenez d'une date et d'un lieu pour la première réunion multipartite, préférablement à votre bureau ou dans un autre établissement public.
- Après votre premier entretien individuel
 - Informez votre responsable des résultats et fixez une date, réservez une salle, prévoyez du café, du thé et de l'eau pour la première réunion multipartite
 - Passez un appel téléphonique aux parties prenantes que vous aurez rencontrées pour les remercier et leur demander de confirmer la date fixée
 - Préparez un message par e-mail en vue de consulter l'ensemble des membres de plusieurs groupes, notamment la jeunesse, le caucus féminin, les organisations internationales et faites part des étapes déjà prises vers la réalisation du FGI national, puis informez-les qu'une réunion de concertation ouverte à tous pourrait avoir lieu entre les multiples parties prenantes
 - Si les parties prenantes répondent à votre e-mail, favorablement ou non, répondez-leur avec courtoisie, puis systématiquement contactez-les par téléphone pour les informer que vous êtes à leur disposition, et prêt à collaborer ouvertement avec tout le monde.

31. **Si vous faites partie d'un des autres groupes de parties prenantes**, notamment la Société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et techniques, la jeunesse, le caucus féminin, il conviendra de procéder comme suit :

- Suivez les étapes précédentes, puis les étapes complémentaires ci-après qui sont vivement recommandées :
- Travaillez en concertation étroite avec d'autres représentants des pouvoirs publics
- Organisez la première réunion de concertation multipartite en personne, préférablement dans le bureau d'un établissement public de manière à obtenir un soutien et un engagement politique de haut niveau de la part des responsables politiques dès le début du processus. Les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel dans le processus du FGI, tant au début qu'à la mise en œuvre des recommandations, et leur présence et soutien sont obligatoires si l'on souhaite voir l'initiative nationale se concrétiser sur le continent africain.

32. **Première réunion de concertation multipartite** – Il conviendra de procéder comme suit :

- Ne convoquez pas les participants en réunion avant 9 h ou après 10 h (heure locale) de manière à leur permettre d'être ponctuels et de partir vers le milieu de la journée, compte tenu des distances, de la circulation et du temps imparti pour la pause-déjeuner.
- Commencez par offrir du café, du thé et des boissons sans alcool aux participants pour les mettre à l'aise et ouvrir la voie à des échanges calmes par la suite.
- Prévoyez un ordre du jour ne dépassant pas deux heures pour couvrir les points suivants :
 - La présentation des participants leur permettant de faire connaissance
 - Une courte présentation des processus des FGI internationaux, régionaux et sous-régionaux
 - La présentation du processus du FGI porte sur les points suivants :
 - un calendrier provisoire
 - les participants potentiels et leurs coordonnées
 - les objectifs possibles
 - les résultats anticipés
 - une discussion sur la création d'un Groupe consultatif multipartite (MAG) provisoire composé de deux personnes au plus par groupe d'intervenants.
 - une Charte provisoire du MAG, qui établira les règles de base du processus
 - la première version d'une feuille de route assortie des éléments suivants :
 - un calendrier
 - les parties prenantes qui participeront à différentes étapes
 - les grandes étapes des actions et tâches, etc.
 - débats
 - distribution des documents, préférablement par moyens électroniques
 - discussion de l'ordre du jour provisoire de la première réunion du MAG
 - conclusion et clôture
- Prévoyez d'établir la première version d'un rapport, au plus tard trois jours après la réunion, qui devra être transmise par e-mail aux participants à des fins d'examen, de modification et d'approbation.

33. Première réunion du Groupe consultatif multipartite – Un comité consultatif provisoire a été établi au cours de la réunion de concertation des multiples parties prenantes. Ses membres se réuniront pour réfléchir sur les activités relatives à l'organisation du premier FGI. Une fois la date de la réunion fixée, le MAG devra se réunir aussi souvent qu'il sera nécessaire et au moins toutes les deux semaines pour commencer les préparatifs. Dans le contexte du forum sur la gouvernance de l'Internet, les préparatifs consistent en une variété d'activités devant se faire avant la réunion proprement dite. L'essentiel du travail qui incombe aux réunions du FGI national est fait à l'étape préparatoire. Il est donc conseillé au MAG d'accorder une priorité absolue aux préparatifs du FGI, car ils augmentent les chances de réussite. Au cours de cette étape, le MAG se réunit pour définir et planifier la réussite du FGI national à partir des intérêts et des contributions de la collectivité. Ce qu'on attend du MAG :

- Fixer une date
- Établir une liste complète de toutes les parties prenantes
- Discuter des questions logistiques comme le lieu, les services de traiteurs, etc.
- Discuter des questions de fond comme les enjeux nationaux actuels et émergents relatifs à la GI ou aux TIC, les enjeux régionaux et internationaux, les procédures d'organisations de séance, etc.
- Proposer un thème principal et des thèmes secondaires
- Mettre en place des comités qui devront élire leur président respectif chargé de faire rapport au MAG, notamment les comités ci-après :
 - Un comité scientifique pour assumer les fonctions suivantes :

- Lancer une consultation auprès du grand public en général pour solliciter sa contribution sur le thème et les thèmes secondaires. Une approche ascendante est essentielle dans le processus du FGI
- S'occuper du programme, du logo de la réunion, de la durée de la réunion, du format des séances
- Définir les critères, examiner et sélectionner les ateliers de travail, les activités parallèles et les propositions de séance
- Coordonner la sélection des personnes-ressources, des modérateurs, des conférenciers et des rapporteurs
- Préparer les résultats de décision et les rapports
- Contribuer aux discours et déclarations ayant de la pertinence, etc.
- Un comité logistique pour assumer les fonctions suivantes :
 - Préparer un budget
 - Acquérir des articles de papeterie et autres fournitures nécessaires
 - Coordonner les questions logistiques comme le lieu, la préparation de la salle, l'identification, l'impression de badges et les sièges des participants
 - Distribuer des documents de séance
 - Coordonner des services de traiteurs ou de restauration
 - Payer les allocations, etc.
- Un comité de mobilisation pour assumer les fonctions suivantes :
 - Susciter l'intérêt des médias avant, pendant et après la réunion (radio, télévision, publications imprimées, publications en ligne, etc.)
 - Recueillir les résumés des présentations
 - Organiser des séances photo
 - Préparer et présenter des affiches et des bannières de la réunion et des organisations de soutien
 - Mettre le site Web à jour, etc.
- Un comité de soutien et de marketing pour assumer les fonctions suivantes :
 - Mobiliser les contributions pouvant être de toute forme (financières, en biens, ou en nature)
 - Solliciter le soutien des pouvoirs publics, des organismes de réglementations, du secteur privé national et international, des organisations internationales, des fondations, des ONG, etc.
- S'assurer que les comités tiennent compte des questions suivantes :
 - Tenir régulièrement des réunions de comités, aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois par semaine
 - La date de réunion ne doit pas coïncider avec un jour férié ou un autre évènement qui nuirait à la visibilité de ladite réunion
 - Réserver un lieu qui convient et qui soit accessible à tous
 - La liste, le nombre et le rang des hauts fonctionnaires qui prendront la parole à l'ouverture et à la clôture des séances.
 - Envoyer les lettres et les e-mails d'invitation dans les délais prévus, suivis par des rappels par e-mail et par téléphone à l'approche de la réunion
 - Prévoir une réunion préalable pour les jeunes et un jeune représentant dans les panels
 - S'assurer d'atteindre une représentation femmes-hommes équilibrée
 - Préparer une liste de discussions
 - Créer un site Web
 - Échanger les documents de référence et les présentations par voie électronique, avant, pendant et après la réunion

34. Élection du Groupe consultatif multipartite – Le MAG est composé de deux à trois personnes au plus par groupe, notamment un membre de la jeunesse, compte tenu de la parité femmes-hommes. En plus des activités et réalisations habituelles des FGI nationaux comme les discussions de groupes et débats entre experts sur les questions et les recommandations liées à la GI aux niveaux national, régional et international, le premier FGI national assumera les fonctions suivantes :

- Adopter une Charte qui orientera ses opérations au cours des années. La première réunion consultative multipartite, organisée par le Champion, a récemment examiné la charte provisoire
- Élire un MAG qui coordonnera le processus national du FGI. Un MAG provisoire a été établi par les membres de la première réunion multipartite. Les membres actuels peuvent se présenter aux élections à des fins d'approbation officielle par le FGI national

N. B. Une fois reconnu le FGI à l'issue de sa première réunion, il convient d'ouvrir un compte bancaire officiel au nom du FGI national. Ce compte facilitera les collectes de fonds, la viabilité financière et permettra une gestion des fonds transparente et redevable, tout en évitant une gestion budgétaire ad hoc. L'ouverture d'un compte doit se conformer aux règles et réglementations bancaires du pays.

35. Renforcement de votre FGI national

Un Forum national sur la Gouvernance de l'Internet s'obtient par l'inclusion et la participation de l'ensemble des groupes de parties prenantes. Sans ces éléments, un FGI n'aura pas les résultats désirés, ses recommandations pourraient être partiales et son impact dans les communautés respectives sera limité. Renforcer un FGI national opérationnel se réalise en suivant les étapes susmentionnées au chapitre intitulé « Étapes pour organiser un FGI national ». Il convient également d'envisager les éléments suivants :

- Le FGI national doit se conformer aux principes du FGI décrit plus haut au chapitre « Principes fondamentaux d'un FGI national ».
- Assurez-vous de faire participer l'ensemble des groupes de parties prenantes, de favoriser l'inclusion et la parité des genres.
- Il convient de créer un Groupe consultatif multipartite s'il n'en existe pas.
- Le programme de la réunion doit reposer sur une approche ascendante permettant à chacun des multiples intervenants d'apporter leur contribution.
- Assurez-vous d'organiser votre réunion une fois par an et de commencer les préparatifs à l'avance.
- Assurez-vous de tenir votre réunion dans un lieu sûr et accommodant pour les discussions sur les politiques publiques liées l'Internet et à son évolution.
- Assurez-vous que les décisions résultent de la consultation publique et d'un consensus.
- Assurez-vous d'envoyer le compte rendu des résultats de la réunion aux diverses parties prenantes et aux secrétariats des FGI Afrique et des forums mondiaux.
- Entourez-vous de divers experts en Gouvernance de l'Internet pouvant vous soutenir et mener des discussions constructives sur des thèmes importants liés à l'Internet au sein des communautés respectives.
- Participez aux diverses activités conduites sur le réseau des Forums sur la gouvernance de l'Internet (appels, réunions, consultations) et contribuez aux Forums sur la GI aux niveaux régional, continental et international.

36. Processus de mobilisation pour le FGI national

La mobilisation constitue un élément important du forum sur la gouvernance de l'Internet, car elle assure un équilibre entre les groupes de parties prenantes et atteint un public plus large permettant d'enrichir les discussions entourant le FGI national. Plusieurs FGI nationaux ont adopté diverses stratégies de mobilisation pour atteindre un public plus large et gagner l'adhésion de nouveaux intervenants et experts. Il est important d'éviter que des groupes de parties prenantes en dominant d'autres dans la participation et dans le débat. Il

conviendrait donc de renforcer la capacité ou d'autres incitations pour inviter les membres des groupes sous-représentés. Quelle que soit la stratégie de mobilisation adoptée par le FGI national, elle doit être largement accessible aux divers groupes de parties prenantes et doit donner lieu à des effets mesurables à des fins d'évaluation et de renforcement supplémentaire.

Les FGI peuvent susciter l'intérêt de nouvelles voix qui viendront enrichir la discussion sur des questions locales liées à la gouvernance de l'Internet, c'est pourquoi il convient de ne pas toujours convoquer les mêmes gens, mais au contraire, inviter un mélange d'anciens et de nouveaux acteurs. Tant que la représentation n'est pas assez équilibrée, il sera difficile de parvenir à réaliser l'objectif d'inclusion et de produire des résultats acceptables pouvant enrichir le développement de la politique ou de son adoption pour la mise en place de solutions adaptées. Il est donc nécessaire de réaliser une cartographie des parties prenantes qui permettra une meilleure recherche des groupes de parties prenantes et des personnes pouvant contribuer aux discussions. Il sera peut-être nécessaire d'envisager des formations adaptées aux nouveaux acteurs pour qu'ils participent. En conséquence, la mobilisation doit recenser les parties prenantes qui représenteront les intérêts des citoyens de leur région et non leurs propres intérêts. Le FGI national doit définir une stratégie pour le recensement et la formation des parties prenantes, pour surmonter les enjeux de la participation et pour qu'ils contribuent au processus du forum sur la gouvernance de l'Internet. Dans ce contexte, Le Forum africain sur la Gouvernance de l'Internet encourage l'établissement d'écoles nationales et régionales sur la gouvernance de l'Internet au moyen des Modules de l'Union africaine/PRIDA sur ce thème. Ces établissements permettraient de renforcer les compétences des leaders de demain dans le domaine de la gouvernance de l'Internet sur tout le continent. Le modèle actuel *African School on Internet Governance*⁴ - AfriSIG (École africaine sur la gouvernance de l'Internet), coordonné par l'Association pour le Progrès des Communications (APC) et le FGI Afrique, a été très efficace au fil des années et est adapté aux niveaux régional et national.

37. Stratégie de mobilisation pour le FGI national

Il convient d'observer que les activités de mobilisation ne doivent pas seulement commencer au moment de l'organisation de la réunion sur la Gouvernance de l'Internet, mais doivent s'inscrire dans un processus continu des comités multipartites. Si la stratégie de mobilisation est adéquatement intégrée dans le processus de la GI, les parties prenantes potentielles auront suffisamment de temps pour observer, comprendre et déterminer leur créneau pour les réunions à venir et collaborations futures.

Les points suivants devraient être utiles dans le développement d'une stratégie de mobilisation inclusive :

- Définir l'objectif et la finalité du programme de mobilisation
- Former une structure ou un groupe de travail de mobilisation
- Recenser les parties prenantes et les particuliers, ayant des intérêts ou non
- Élaborer une stratégie pour inclure les personnes ou les groupes retenus, y compris la désignation des fonctions
- Élaborer une procédure inclusive qui assurera que le principe de représentation équitable est rigoureusement suivi et respecté.
- Élaborer une procédure pour éviter qu'un groupe particulier ou qu'un ensemble de personnes domine le processus ou empêche d'autres groupes ou particuliers de participer
- Inviter les parties prenantes retenues pour participer à l'organisation du programme ou à l'évènement principal ou à des fins strictement éducatives. L'invitation doit inclure suffisamment d'informations comme les descriptions, les attentes, etc.
- Établir un programme d'intégration (école sur la gouvernance de l'Internet) pour ceux qui souhaitent participer, mais n'ont pas les compétences ou manquent d'aptitude.

⁴ <https://afrisig.org/>

- Se servir directement des modules Union Africaine/PRIDA ou les adapter selon le contenu local et examiner tous les moyens de participation, en personne et à distance, etc.

38. Organiser une exposition au FGI national

Souhaitez-vous présenter votre initiative à un public plus large et recevoir des conseils honnêtes d'experts issus de divers horizons et de groupes de parties prenantes ? Si votre réponse est affirmative, alors le Forum sur la gouvernance de l'Internet est le support qui convient. La prochaine étape consiste à joindre votre interlocuteur national sur la gouvernance de l'Internet qui vous mettra en contact avec les parties prenantes responsables du sous-comité des expositions.

39. Comment un FGI national contribue-t-il aux FGI régionaux et continentaux ?

Le FGI national informe les forums régionaux et continentaux sur la gouvernance de l'Internet lorsque des problèmes importants liés à l'Internet sont présentés pour en discuter lors des forums à l'échelle régionale et continentale. Par ailleurs, cela encourage la mise en commun des bonnes pratiques observées à l'échelle nationale, ce qui permet d'intensifier les discussions à l'échelle régionale et continentale et d'assurer que les divers acteurs venant d'horizons différents (régions et professions) aient accès à l'information.

40. Établissement de rapports et diffusion des décisions

L'établissement de rapports et la diffusion des décisions de la réunion sur la gouvernance de l'Internet sont des éléments essentiels du processus de la GI qui doivent être traités en conséquence. Des rapports de qualité traitant des préoccupations et discussions des parties prenantes sur les thématiques liées à la gouvernance de l'Internet renforcent le FGI national déjà en place ; la diffusion régulière de ces rapports informe et permet de favoriser la délibération et d'assurer que les décisions qui s'en sont dégagées seront intégrées aux politiques publiques. Les décisions prises pendant le Forum national sur la gouvernance de l'Internet doivent être présentés avec précision aux parties prenantes de la région et ailleurs, notamment aux secrétariats africains et du FGI. Le FGI national doit s'assurer que les conclusions des réunions sont publiées sur le site Web conformément aux principes du libre accès des données et de leur reproduction, ce qui permet de faire un compte rendu lors des réunions des FGI régionaux et continentaux. Il conviendra également de diffuser les décisions auprès des organisations partenaires et autres institutions concernées ainsi qu'aux nouvelles agences en vue de viser un public plus large.

41. Initiatives sur la Gouvernance de l'Internet menées par la jeunesse

Les jeunes citoyens s'intéressent de plus en plus aux discussions relatives à la gouvernance de l'Internet. Ils viennent généralement de divers horizons, travaillent indépendamment ou commencent leur carrière professionnelle, on peut donc les placer dans la catégorie d'acteurs individuels. Les Initiatives sur la Gouvernance de l'Internet sont créées dans le but d'encourager les jeunes à participer aux débats et aux discussions sur la Gouvernance de l'Internet.

42. Les jeunes citoyens au sein du FGI national

Les jeunes citoyens sont de gros utilisateurs de l'Internet en Afrique. Ils l'utilisent pour essayer de trouver des réponses sur les grands enjeux de la société et de développer l'Internet idéal, pourtant leur voix n'est pas assez entendue dans les discussions des politiques sur l'Internet. C'est à partir de cette réalité que les FGI nationaux continuent de renforcer la participation de la jeunesse. D'ailleurs, les FGI africains ont connu une augmentation importante de la participation de la jeunesse, ce qui a favorisé la création de diverses initiatives menées par un nombre accru de jeunes sur tout le continent. Les groupes des FGI reconnaissent de plus en plus l'importance d'intégrer les jeunes aux processus de travail, à toutes les étapes, entre autres comprendre les grands enjeux, planifier les événements et participer activement. Les forums sur la gouvernance de l'Internet constituent un bon terrain pour encourager les jeunes et répondre à leurs besoins. À cet égard, plusieurs démarches ont été adoptées pour inclure les points de vue et la voix des jeunes dans les discussions sur les politiques de l'Internet dans le cadre des conférences des FGI annuelles et pendant les préparatifs. Les jeunes doivent travailler en synergie avec le FGI national de manière à poser les bases,

puis passer à d'autres régions géographiques de la Gouvernance de l'Internet. Les initiatives des jeunes sont comprises dans les processus préparatoires et un espace leur est réservé pour participer et organiser des séances.

43. Forums indépendants sur la gouvernance de l'Internet menés par les jeunes

Ces forums sont organisés dans le cadre d'une initiative séparée à l'intention des jeunes et coordonnées par eux. Ces initiatives sont reconnues lorsqu'elles respectent les principes du FGI relatifs à la participation multipartite ouverte, inclusive et sans but commercial pendant l'étape préparatoire entière et lors de l'évènement même. Ils peuvent gérer le processus indépendamment, mais il est recommandé de ne pas fonctionner en vase clos. Les FGI nationaux ont en effet accordé aux jeunes une grande latitude leur permettant de participer aux discussions relatives à la gouvernance de l'Internet au sein de leur propre groupe ou avec l'ensemble des parties prenantes. Ils peuvent participer au FGI national dans le cadre d'un évènement parallèle ou dans le forum principal avec l'ensemble des parties prenantes.

SECTION IV : LE FORUM AFRICAIN SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Introduction

44. Le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet ((FGI-Af) a été créé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONUCEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), le *New Partnership for Africa's Development* - NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et les Communautés économiques régionales (CER) au cours du 6e Forum mondial sur la Gouvernance de l'Internet tenu à Nairobi, Kenya du 27 au 30 septembre 2011. Les paragraphes ci-après décrivent les processus et les modalités du FGI Afrique visant à faciliter la participation des parties prenantes.

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet dispose-t-il d'un secrétariat ?

45. Le Secrétariat est administré par la Commission de l'Union africaine (CUA) et soutenu par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONUCEA), conformément au Communiqué conjoint de la CUA et de la CEA sur le Secrétariat du FGI Afrique, en date du 3 septembre 2014. Il est installé au siège de la CUA à Addis Ababa, en Éthiopie. Le site Web du Forum est sur <http://afigf.africa/>.

46. Mentionnons quelques responsabilités qui incombent au secrétariat :

- a. assurer le soutien administratif, logistique et organisationnel
- b. obtenir des fonds
- c. promouvoir les activités du FGI-Af
- d. élaborer des stratégies en matière de processus durable du FGI-Af
- e. maintenir les listes de diffusion, le site Web
- f. constituer le pôle de la gestion des connaissances

Quelles sont les règles qui régissent le FGI Afrique ?

47. Le FGI Afrique se veut une tribune consacrée aux discours inclusifs, multilatéraux, multipartites et plurilingues sur des questions relatives à l'Internet en Afrique en général et sur les enjeux de la Gouvernance de l'Internet en particulier.

48. Jusqu'en 2018, le FGI Afrique était régi par le mandat adopté par sa première conférence tenue en septembre 2012 au Caire, en Égypte. Il a pour objectif principal de soutenir et de promouvoir le renforcement des initiatives actuelles des sous-régions, de mobiliser les parties prenantes aux niveaux continental et mondial et de guider la participation aux initiatives aux niveaux continental, sous-régional et national. Les objectifs spécifiques du FGI sont énoncés dans le mandat.

49. Les activités du FGI Afrique sont régies par la **Charte africaine du FGI** depuis 2019, remplaçant le mandat qui était en vigueur jusqu'en 2018. La Charte a été adoptée par le 7e Forum sur la gouvernance de l'Internet tenu en décembre 2017 à Sharm El-Sheikh en Égypte. Il donne le contexte général du FGI et le contexte particulier du FGI-Af. Il prescrit les mesures et les étapes à prendre par le Groupe consultatif multipartite sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique (MAG) pour organiser la conférence annuelle.

Comment adhérer au FGI Afrique ?

50. L'adhésion au FGI-Af est ouverte à tous les groupes de parties prenantes et individus sur le continent. Les membres doivent avoir des responsabilités au sein des FGI sous-régionaux des cinq sous-

régions africaines et représenter des Institutions publiques africaines compétentes, la Société civile africaine, les milieux universitaires et techniques, le secteur privé africain et des organisations régionales et internationales basées en Afrique. Les membres siègent à titre individuel, mais ils doivent collaborer étroitement avec leurs groupes respectifs de parties prenantes. Il ne sera pas demandé de frais d'inscription pour la participation au FGI-Af.

Comment devenir membre du MAG ?

51. Le secrétariat du FGI Afrique prépare un formulaire « Demande d'adhésion au Groupe consultatif multipartite du FGI Afrique (MAG-FGI-Af) » qui doit être remplie par les candidats souhaitant faire partie du MAG en vertu du paragraphe 4.3.1 (a) de la Charte. Les candidats représentant les Institutions publiques africaines compétentes, la Société civile africaine, les milieux universitaires et techniques, le secteur privé et les groupes de la jeunesse envoient leur formulaire de demande au secrétariat qui le transmet au Comité de nomination (NomCom).

Qui sont les membres du MAG ?

52. Les membres du MAG-GFI-Af sont des personnes qui représentent les Institutions publiques africaines compétentes, la Société civile africaine, les milieux universitaires et techniques, le secteur privé et les groupes de la jeunesse. Un Comité de nomination désigne les dix-sept membres du MAG qui après chaque élection se compose comme suit : (i) les responsables des FGI sous-régionaux des cinq africaines ; (ii) Dix (10) membres élus parmi les candidats de tous les pays africains, par le Comité de nomination pour un mandat de deux ans. (iii) Un (1) membre désigné par la Commission de l'Union africaine ; et (iv) un (1) membre désigné par une Organisation intergouvernementale régionale africaine. Par ailleurs, il convient d'observer que les organisations régionales africaines et les organisations internationales basées en Afrique peuvent participer aux activités du MAG-FGI-AF. Les membres du MAG siègent à titre individuel, mais ils doivent collaborer étroitement avec leurs groupes respectifs de parties prenantes. Les membres du MAG siègent de plein gré, à titre gracieux. La durée du mandat du MAG est en principe de deux ans.

Mode de fonctionnement du MAG

53. Les membres du MAG se rencontrent en personne ou en ligne par conférences vidéo ou par d'autres outils de collaboration virtuelle, ainsi que par échanges d'e-mail pour organiser la conférence annuelle du FGI-Af. Pour faciliter les préparatifs du FGI-Af annuel, le MAG met en place les quatre comités spécialisés figurant ci-après :

- g. Comité du programme
- h. Comité des programmes de bourses et de soutien financier
- i. Comité de la mobilisation et de la communication
- j. Comité des expositions.

Parfois, le MAG crée d'autres comités et groupes de travail menés par les membres du MAG-FGI-Af et nomme par cooptation des bénévoles parmi les citoyens. D'autres Comités et groupes de travail sont éventuellement établis selon les besoins conformément aux conditions du processus préparatoire du FGI-Af annuel. Lesdits comités et groupes travail sont mis en place sur une base ad hoc.

Quelles sont les procédures d'accueil du FGI Afrique ?

54. Il est important d'observer que le FGI Afrique se déroule habituellement chaque année entre la fin juin et la fin novembre pendant (3) jours, et en tout état de cause, au plus tard un mois avant la date du FGI mondial. Le processus est comme suit :

- a. À la mi-janvier, le Secrétariat lance une offre pour l'accueil du FGI Afrique de l'année en cours.

- b. L'offre, qui est en langues arabe, anglaise, et française, est envoyée par e-mail aux multiples parties prenantes et publiée sur la page www.afigf.africa/.
- c. Tout pays africain, qui remplit les critères énoncés dans l'offre peut accueillir le FGI africain.
- d. Seuls les États africains ou leurs institutions ont le droit de soumettre leur candidature.
- e. Lorsqu'un pays est prêt à accueillir le Forum, une institution publique présente la soumission par e-mail au Commissaire de l'Union africaine chargé des infrastructures et de l'énergie et désigne un interlocuteur avec lequel la Commission de l'Union africaine coordonnera le travail.
- f. En retour, une liste des critères précis sera préparée par le Secrétariat du FGI africain et envoyée au pays candidat.
- g. Une fois le pays retenu, un accord sera signé entre l'institution publique chargée d'organiser l'évènement et l'Union africaine.

Mon pays a-t-il déjà accueilli le Forum sur la Gouvernance de l'Internet ?

55. Tout pays africain peut être pays-hôte. Seuls sept pays africains ont accueilli le FGI africain jusqu'à présent. Les pays ayant déjà accueilli le FGI Afrique figurent sur la liste ci-après. La liste est présentée en ordre chronologique :

- a) Le Caire, Égypte, du 2 au 4 octobre 2012 ;
- b) Nairobi, Kenya, du 24 au 26 septembre 2013 ;
- c) Abuja, Nigeria, du 10 au 12 juillet 2014 ;
- d) Addis-Ababa, Éthiopie, du 6 au 8 septembre 2015 ;
- e) Durban, Afrique du Sud, du 16 au 18 octobre 2016 ;
- f) Sharm El-Sheikh, Égypte, du 4 au 6 décembre 2017 ;
- g) Khartoum, Soudan, du 4 au 6 novembre 2018 ; et
- h) Ndjamena, Tchad du 10 au 14 septembre 2019.

56. En principe, le FGI africain se déroule selon le principe de rotation, compte tenu de la diversité géographique et linguistique. Toutefois, il ressort de la liste ci-dessus que :

- a. L'Égypte a été pays-hôte deux fois.
- b. Les pays arabophones ont accueilli le forum à deux reprises.
- c. Les pays francophones ont accueilli le forum une fois.

Existe-t-il des directives pour l'établissement de rapports du FGI africain ?

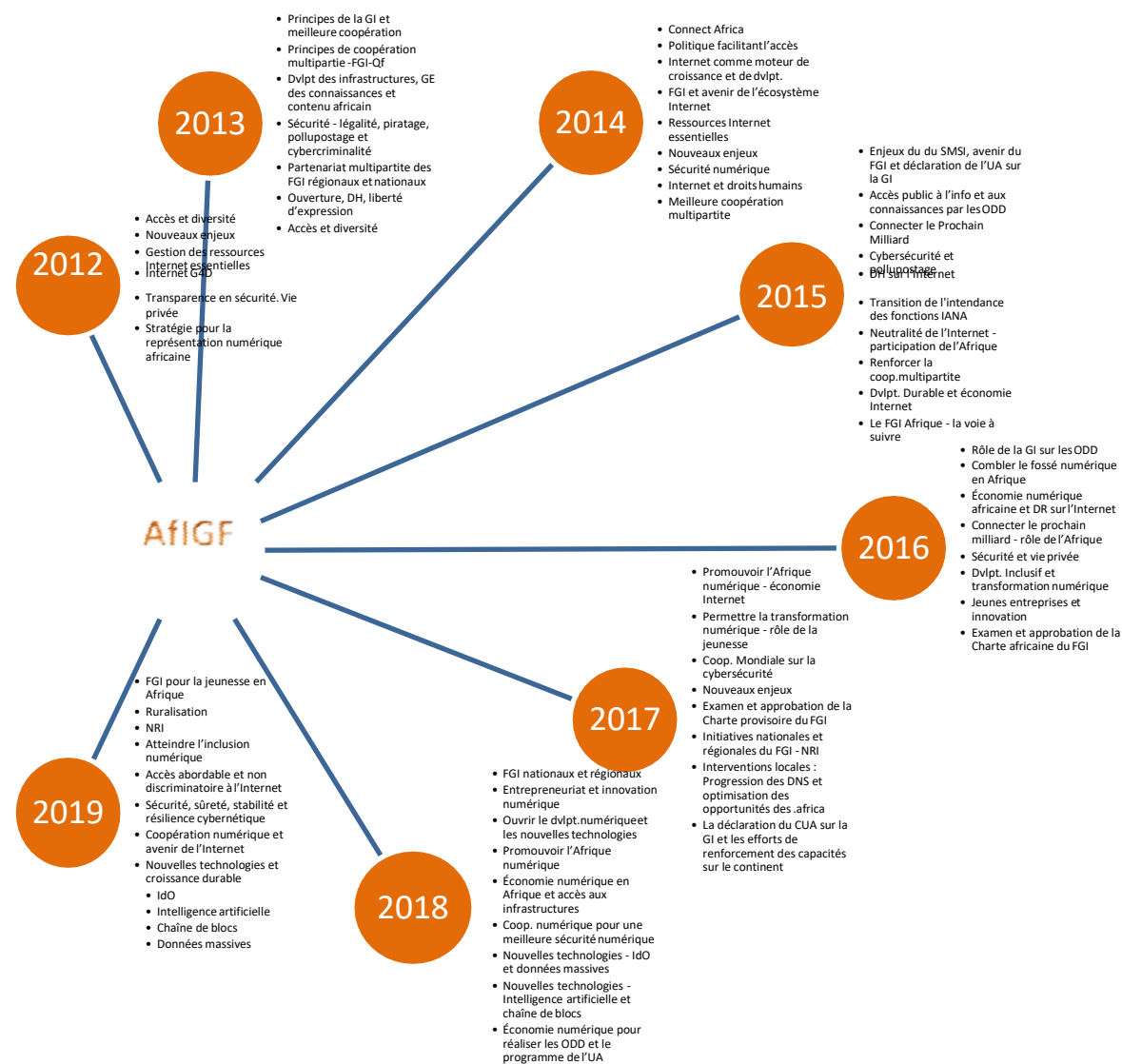
57. Au début de chaque conférence, un Rapporteur général et des Rapporteurs de séance sont désignés par le secrétariat en fonction de leurs compétences et expérience. À des fins de consistance et de cohérence entre les rapports, le secrétariat met en place des directives sous forme de modèle que les rapporteurs devront suivre et remplir. Le modèle comprend les éléments qui suivent :

- a. Nom de la séance
- b. Date et heure de la séance
- c. Nom du modérateur
- d. Nom du rapporteur
- e. Résumé de l'ensemble des présentations
- f. Enjeux importants abordés
- g. Mesures recommandées (assorties de dispositions et de délais d'exécution)
- h. D'autres points de discussions
- i. Toute autre remarque pertinente

58. Lors de l'avant dernière séance de la conférence, il sera établi un résumé des recommandations et décisions à partir du rapport de manière à créer un document final et de le transmettre aux

participants. Le Rapporteur général continue d'assurer la coordination avec les rapporteurs de séance et le secrétariat pour finaliser le rapport. La version finale du rapport est établie entre février et mars de l'année qui suit, publiée sur www.afigf.africa et envoyée au secrétariat du FGI à Genève qui la publiera sur sa page Web NRI.

Quels sont les grands enjeux qui ont été traités depuis la création du FGI Afrique ?



Qui finance le Forum sur la Gouvernance de l'Internet ?

59. Au cours des trois premières conférences, l'ONUCEA et les pays-hôtes ont été les principaux soutiens financiers du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Depuis la quatrième conférence, les principaux soutiens financiers sont l'Union africaine et les pays-hôtes. Une fois que le pays-hôte est sélectionné et que les dates de conférences sont fixées, le secrétariat prépare une liste d'organismes de soutien potentiels pour recueillir des fonds supplémentaires afin d'organiser le FGI Afrique. Il envoie par e-mail à chacun d'entre eux des lettres signées par le Chef de la Division de la société de l'information de l'UA. Ces organismes de soutien sont en général des sociétés privées, des organisations intergouvernementales, des institutions à l'aide et au développement, et des ONG actives dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication. Dès que vous annoncez votre soutien, vous pouvez transférer les fonds de soutien à toute institution désignée par

le secrétariat du FGI africain pour gérer les fonds. Il est vous également possible de payer directement les frais, par exemple les billets des participants et des personnes-ressources, les chambres d'hôtel, le transport local, les dîners de gala, les repas, les pauses-café, les cocktails, les plateformes de gestions des connaissances, entre autres. À ce jour, les organismes de soutien figurant ci-après sont les plus habituels :

- a. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) <https://www.icann.org/>
- b. L'Internet Society (ISOC) <https://www.internetsociety.org/>
- c. L'Association pour le Progrès des Communications (APC) <https://www.apc.org/>
- d. L'Association de soutien au Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGFSA) <https://igf.org/>
- e. L'African Network Information Centre (AFRINIC) <https://www.afrinic.net/>

Analyse FFPM du FGI Afrique

60. Après avoir tenu le FGI Afrique pendant 7 ans, il était nécessaire de réaliser une analyse FFPM pour mieux guider la poursuite du processus du FGI Afrique comme suit :

- **Forces** – Que possède le Forum africain sur la Gouvernance de l'Internet ou qu'a-t-il fait pour assurer la sa continuité ?
- **Faiblesses** – Quelles sont les lacunes qui limitent la croissance du FGI africain ?
- **Possibilités** – Quels sont les facteurs potentiels pouvant contribuer à la croissance du FGI Afrique ?
- **Menaces** – Quels sont les facteurs externes susceptibles de freiner la croissance du FGI africain ?

FORCES

- Secrétariat établi
- Réseau solide
- Accès aux connaissances
- Personnel compétent
- Inclusion des parties prenantes
- Programmes d'éducation et forte influence
- Accès au soutien et aux fonds financiers
- Résultats fiables

POSSIBILITÉS

- Intérêt croissant pour la GI
- Tendance économique numérique
- Accessibilité et droits numériques
- Élaboration de politiques relatives aux TIC et intérêts les concernant
- Disponibilité de l'assistance
- Priorités des programmes de l'Union africaine

FAIBLESSES

- Partenariat à court terme
- Faible représentation
- Nature multipartite
- Lacunes sur le plan des connaissances et des compétences
- Accès aux fonds
- Faible visibilité des résultats
- Participation à distance

MENACES

- Répercussions politiques
- Faible priorité du FGI
- Structure et représentation
- Modèle multipartite
- Financement

61. En Afrique, le forum sur la gouvernance de l'Internet est établi à l'échelle continentale. Il en est de même pour d'autres pays ayant une forte influence, des programmes d'éducation et de la main-d'œuvre qualifiée, mais d'autres pays sont limités du fait du manque de connaissances et de leurs capacités à mobiliser les parties prenantes concernées et à accueillir annuellement le FGI national. Certaines régions n'ont pas l'engagement politique nécessaire au soutien du processus du FGI. L'intérêt, la représentation et la participation des parties prenantes ne cessent de grandir, mais ne représentent que quelques secteurs publics, techniques et commerciaux. Ce constat constitue une

menace pour la durabilité de la gouvernance de l'Internet en Afrique. La croissance et la pertinence du FGI Afrique sont liées aux progrès rapides du secteur des TIC, de l'économie numérique, de la disponibilité et de l'information concernant les questions et droits numériques pour l'élaboration de politiques numériques. En outre, l'intérêt accru pour le dialogue sur les politiques numériques et leur mise en application est une perspective favorable pour le FGI africain. La Société civile a joué un rôle essentiel dans le processus du FGI sur le continent au moyen de ses activités de sensibilisation et de promotion pour attirer d'autres groupes de parties prenantes. On s'accorde à penser que les contraintes du FGI pourraient dériver notamment des politiques, de l'influence, de la finance et de l'insécurité, des questions liées aux pays hésitant à être l'hôte annuel du fait de l'instabilité politique et de l'insuffisance du financement pour les participants. Par ailleurs, étant donné le caractère fragile du modèle multipartite au niveau national, son efficacité pour traiter les enjeux de la gouvernance de l'Internet est encore mise en cause par des États africains.

SECTION V : FORUMS SOUS-RÉGIONAUX SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN AFRIQUE

Structure des FGI sous-régionaux

62. L'Afrique est un grand continent qui compte 54 pays regroupés en cinq régions : l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. Ces régions ont mis en place les forums sur la GI pour consolider les initiatives nationales et pour créer une tribune unique permettant de discuter d'une seule voix des questions techniques et politiques relatives à l'Internet. Dans chaque région, une équipe organisatrice multipartite facilite le processus du forum sur la gouvernance de l'Internet. L'équipe organisatrice multipartite reflète les valeurs qui soutiennent le FGI et la diversité des initiatives nationales. Chaque FGI sous-régional africain a sa propre histoire résumée ci-dessous.

Gouvernance de l'Internet en Afrique centrale (CAIGF)

63. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique Centrale a inauguré sa première réunion en 2010 à Brazzaville, République du Congo. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique Centrale se veut un continuum sous-régional du FGI-Afrique servant de plateforme aux discussions des questions pertinentes relatives à l'Internet en Afrique centrale en général et à la gouvernance de l'Internet en particulier. Il a pour but de renforcer les capacités de gouvernance d'Internet à l'intention des utilisateurs et de s'assurer que les multiples parties prenantes sont bien préparées à mieux contribuer au dialogue. Il couvre les pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) comme suit : Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe. Le FGI Afrique de l'Est a été tenu respectivement dans les pays suivants :

- Congo-Brazzaville (2010)
- Congo-Brazzaville (2011)
- Cameroun (2012)
- République démocratique du Congo (2013)
- Guinée équatoriale (2015)
- Congo-Brazzaville (2016)
- Gabon (2017)
- Congo-Brazzaville (2018)

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Est (FGI-AE)

64. Il a été établi en 2008 dans le but de créer une communauté de pratique à long terme qui deviendra une base durable permettant aux parties prenantes de l'Afrique de l'Est de participer concrètement au débat sur les politiques publiques de l'Internet aux niveaux national, régional et international. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Est permet une participation, une contribution et une mobilisation éclairées des membres des communautés se fondant sur la recherche, l'échange des expériences et des compétences, la résolution de problèmes et de défis communs et la création

d'un nouveau savoir. Le forum suit une approche ascendante multipartite, qui commence au niveau national par des discussions au moyen de listes de diffusion dans les cinq pays de l'Afrique de l'Est, suivies par des FGI nationaux en personne, où l'on poursuit les discussions et le débat et où l'on va plus loin pour valider les questions se dégageant des premières discussions et commencer à étudier des recommandations et des solutions. Les FGI nationaux du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie, du Rwanda, du Burundi et du Soudan du Sud forment ensuite la base du FGI régional est-africain. Le FGI Afrique de l'Est a été tenu respectivement dans les pays suivants :

- Kenya (2008)
- Kenya (2009)
- Ouganda (2010)
- Rwanda (2011)
- Kenya (2012)
- Ouganda (2015)
- Tanzanie (2019)

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Nord (FGI-AN)

65. Il a été établi à Hammamet en Tunisie le 17 septembre 2012. Il a pour objectif d'améliorer les notions et les capacités en matière de gouvernance de l'Internet pour s'assurer que les parties prenantes sont bien préparées à contribuer au dialogue, assurant ainsi une prise en compte des préoccupations nord-africaines dans les travaux du Forum sur la Gouvernance de l'Internet aux niveaux africain et international. De plus, il vise à élaborer un plan d'action régional coordonné, faciliter les échanges internationaux et la participation aux forums régionaux sur la gouvernance de l'Internet. Le FGI-AN est une tribune destinée au dialogue politique multilatéral qui vise à promouvoir davantage le développement durable, la sécurité et la stabilité. Conformément au Programme de Tunis, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Nord respecte les principes d'ouverture, de pluralisme et de transparence. Les activités du FGI-AN ont été lancées en avril 2016 à Marrakech, Maroc où la charte du FGI-AN a été adoptée, les participants venant d'Égypte, de Mauritanie, du Maroc, du Soudan et de la Tunisie.

66. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet est organisé par les membres des séances plénières et des comités. Ils sont chargés de définir le contenu du forum annuel, sa structure, son format et ses activités, et de discuter des questions de gouvernance de l'Internet avec la communauté nord-africaine et internationale. Les pays suivants sont membres du FGI-AN : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, le Soudan et la Tunisie. Le FGI Afrique du Nord a été tenu, respectivement dans les trois pays ci-après :

- Égypte (2017)
- Tunisie (2018)
- Maroc (2019)

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Sud (FGI-AS)

67. Il a été lancé à Sandton, Johannesburg, en Afrique du Sud en 2011, avec l'approbation du Secrétariat du SADC et le soutien du réseau *Southern African NGO Network* (SANGONeT), l'Association pour le Progrès des Communications (APC) et le *New Partnership for Africa's Development* - NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Les objectifs du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Sud consistent à accroître les connaissances et les capacités sur les questions liées à la Gouvernance de l'Internet dans la communauté de développement d'Afrique

australe (SADC) pour assurer un dialogue informé entre les intervenants sur la politique et d'autres questions connexes, pour s'assurer que les points de vue des membres de la communauté SADC sont bien représentés dans le FGI Afrique (FGI-Af) et le FGI mondial, pour établir un cadre coordonné et cohérent visant à traiter les questions liées à la Gouvernance de l'Internet dans la communauté SADC et pour faciliter la participation d'une grande diversité de parties prenantes au FGI-AS. En outre, le FGI-AS vise à faire en sorte que les États membres de la SADC établissent leur FGI national et qu'ils contribuent aux processus du FGI-AF et du FGI mondial.

68. Le forum de la gouvernance de l'Internet de la région sud se compose de membres de la société civile, des pouvoirs publics, d'organisations intergouvernementales, des milieux techniques, du secteur privé, d'universités et inclut les jeunes intentionnellement. Les quinze pays de cette région (Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, République unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) contribuent pleinement aux discussions sur la gouvernance de l'Internet. Depuis sa création, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique du Sud a eu lieu à cinq reprises dans les pays suivants :

- Afrique du Sud (2011)
- Angola (2013)
- Malawi (2014)
- Zimbabwe (2015)
- Afrique du Sud (2018)

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest (FGI-AO)

69. Il a été établi à Accra, Ghana en 2008 dans le but de contribuer à l'information et à la formation des parties prenantes au sein de l'écosystème de l'Internet sur la Gouvernance de l'Internet. Les objectifs spécifiques consistent à former les parties prenantes ouest-africaines sur l'essentiel de la GI, à les encourager à participer efficacement aux questions de politiques publiques sur lesquelles la Gouvernance de l'Internet se penche et à assurer la relève d'experts ouest-africains en matière de gouvernance sur l'Internet. Le FGI-AO se compose des parties prenantes suivantes : membres des pouvoirs publics, universités, médias, universités, milieux techniques, groupes de cybermilitantisme, de la société civile, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. En tant que mécanisme régional des quinze pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les États membres qui sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, bénéficient automatiquement du privilège de participer pleinement à ce forum comme ils le font depuis son lancement. Depuis sa création, le FGI Afrique de l'Ouest a été tenu dans les pays suivants :

- Ghana (2008)
- Ghana (2009)
- Sénégal (2010)
- Nigeria (2011)
- Sierra Leone (2012)
- Côte d'Ivoire (2013)
- Nigeria (2015)
- Niger (2016)
- Bénin (2017)
- Burkina Faso (2018)
- Gambie (2019)

Comment les FGI sous-régionaux sont-ils coordonnés ?

70. Outre le comité d'organisation multipartite, qui porte un nom différent selon la région, il existe soit un secrétariat permanent ou un secrétariat tournant en fonction de la participation de la Communauté économique régionale aux thématiques sur la Gouvernance de l'Internet. De surcroît, un interlocuteur spécifique, le champion de l'initiative dans la plupart des cas, joue le rôle d'intermédiaire entre l'initiative et les autres groupes concernés. La liste des interlocuteurs de la région africaine se trouve sur le site Web du FGI Afrique. Les modalités de coordination pour certaines des sous-régions figurent ci-après. La plupart des champions représentent un groupe d'acteurs de la Société civile.

a) Afrique centrale :

- Depuis son lancement en 2018, la coordination a été assurée par un comité d'organisation ad hoc dans lequel la société civile et l'État-hôte jouent un rôle essentiel
- La conférence de 2018 tenue à Brazzaville a élu un MAG de 10 membres et un Secrétaire exécutif qui coordonne les activités sous-régionales.

b) Afrique de l'Est : La coordination est assurée par un MAG, coordonné par un Président.

- Un MAG se compose d'une équipe de 5 membres
- Responsable de la coordination : le Président est nommé par le MAG

c) Afrique du Nord

- Un MAG se compose de 23 membres au plus, nommé par un Comité de nomination pour un mandat de deux ans renouvelables.
- Responsable de la coordination : le Président qui est élu parmi les membres du MAG par consensus.

d) Afrique du Sud - Équipe de coordination multipartite composée comme suit :

- Secrétariat de la SADC
- NEPAD
- Société civile
- Secteur privé
- Milieux techniques
- Milieux universitaires
- Hôtes et derniers États-hôtes
- L'État-hôte est le Vice-président

e) Afrique de l'Ouest - La coordination est assurée par un mécanisme intégrant tous les FGI nationaux à travers un comité consultatif composé comme suit :

- Secrétariat du FGI-AO, accueilli par la Commission de la CEDEAO
- Coordination
- Comité de planification
- Comité de mobilisation des ressources

Mon pays a-t-il déjà accueilli un FGI sous-régional africain ? Dans le cas contraire, pourquoi ?

71. Pour savoir si votre pays a accueilli un FGI sous-régional, la première étape serait de communiquer avec l'interlocuteur de votre région qui vous donnera les renseignements nécessaires. Vous trouverez la liste des interlocuteurs des FGI sous-régionaux sur le site Web du FGI Afrique. Pour accueillir une réunion sous-régionale, il est obligatoire de suivre les processus et procédures et de remplir les

critères. Il s'agit des principes fondamentaux du FGI et des conditions particulières fixées par le comité d'organisation multipartite régional. Si votre pays ne figure pas sur la liste, c'est qu'il n'a peut-être jamais manifesté d'intérêt à l'égard du débat sur la gouvernance de l'Internet étant donné que de nombreux pays africains ne disposent pas d'une initiative nationale ou que votre pays ne satisfaisait pas aux critères définis. Tout pays souhaitant organiser une réunion sous-régionale doit envoyer une lettre d'intention au secrétariat du FGI régional ou au FGI Afrique, ce dernier facilite les négociations du FGI Afrique centrale depuis plusieurs années. Par conséquent, tout groupe d'acteurs peut demander au secrétariat du FGI Afrique d'envoyer une demande par écrit aux pays qui sont potentiellement prêts à accueillir un FGI sous-régional.

Processus et procédures d'accueil d'un FGI africain sous-régional

72. À cette étape, soit vous êtes convaincu de la nécessité de tenir une réunion sous-régionale dans votre pays soit votre intérêt s'est éveillé et vous souhaitez en savoir plus sur le processus d'accueil d'un FGI sous-régional. Suivez les étapes ci-après pour commencer :
- Prenez contact avec le Secrétariat du FGI Afrique ou avec l'interlocuteur sous-régional qui vous aidera à obtenir les renseignements pour commencer vos démarches.
 - Sollicitez l'appui de l'un ou de plusieurs des organisateurs/secrétariats des FGI nationaux.
 - Discutez avec les représentants des pouvoirs publics de votre pays et sollicitez leur soutien politique, logistique et financier.
 - Rassemblez un maximum de groupes de parties prenantes dans votre pays pour soutenir le processus.
 - Sensibilisez le régulateur pour obtenir son concours substantiel et financier.

Recommandations pour organiser efficacement un FGI africain sous-régional

73. L'organisation efficace d'un forum sous-régional sur la gouvernance de l'Internet peut s'avérer un défi de taille, car cela demande énormément de planification, de négociations et d'ententes avec les partenaires. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une assemblée annuelle qui a lieu habituellement avant le FGI Afrique et le FGI mondial. Le FGI sous-régional doit se conformer aux principes du FGI et fonder ses activités sur le travail collectif. Le FGI sous-régional doit respecter les principes du FGI. Les critères minima exigés figurent ci-après pour guider les candidats potentiels :
- a. La présence d'un Comité directeur multipartite procédant comme suit :
 - Il inclut les multiples parties prenantes
 - Il coordonne la mobilisation des ressources
 - Il planifie les activités de suivi
 - b. Disponibilité d'un coordinateur assumant les rôles suivants :
 - Champion
 - Intermédiaire auprès des autres groupes de parties prenantes
 - Premier interlocuteur auprès des communautés en dehors de la GI
 - c. Création d'un site Web spécifique pour y présenter clairement les processus et publier les informations concernant la réunion
 - d. Établissement d'une liste de diffusion pour l'échange d'information, la planification, les objectifs d'évaluation, etc.

Établir des partenariats avec les FGI sous-régionaux et les soutenir financièrement

74. Les FGI sous-régionaux recherchent des organismes de soutien pour gérer leurs initiatives. En principe, le soutien financier de ces forums résulte de la mise en commun d'un apport complété par l'aide du pays-hôte. Il est à noter que le partenariat est un moyen viable de soutenir l'initiative sous-régionale. Il est donc souhaitable que le FGI sous-régional s'associe avec les parties prenantes concernées telles que les Communautés économiques régionales qui assureraient la pérennité du FGI régional. Les partenariats pertinents doivent adopter une approche multipartite en matière de GI. Les organismes de soutien de chacune des initiatives sous-régionales sont répertoriés sur leur site Web. Dans les régions sud-africaine et ouest-africaine, les deux CER, à savoir la SADC et la CEDEAO, consacrent des ressources financières assez importantes aux réunions annuelles du FGI-AS et du FGI-AO, respectivement. S'inspirant du modèle du FGI Afrique qui est accueilli par l'Union africaine, les FGI régionaux doivent s'intégrer dans le cadre des CER à des fins de viabilité, de durabilité et de soutien politique. En outre, pour chaque conférence annuelle, le pays-hôte fournit gratuitement le lieu de réunion, les pauses-café, les déjeuners, etc. Quelques sociétés du secteur privé, les OIG et ONG prévoient toutes un type d'aide quelconque ; elles sont toutefois invitées à intensifier leur soutien avec continuité et de manière plus généreuse, étant parmi les bénéficiaires directs des résultats découlant des conférences.

SECTION VI : CONCLUSION ET RÉFÉRENCES

Conclusion

75. L'évolution du processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet se dessine et en même temps, est en constante mutation. L'espace sur la Gouvernance de l'Internet a mis en place de nouveaux axes d'échanges et de participation qui sont contraires aux modes d'engagement public habituels en ce sens qu'ils permettent aux parties prenantes d'apporter des solutions consensuelles aux problèmes actuels liés à l'Internet et aux technologies. Toutefois, malgré la participation africaine au processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, il reste des besoins à combler. Les connaissances concrètes et les compétences restent insuffisantes pour maîtriser le modèle multipartite de la Gouvernance de l'Internet et le renforcer. Comme c'est une notion relativement nouvelle sur notre continent, de nombreux acteurs et pays ont peine à comprendre les ramifications du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, sa structure et comment l'établir. La complexité du processus et sa durabilité sont intimidantes.
76. Le manuel décrit les questions et les mécanismes que les parties prenantes doivent maîtriser pour participer efficacement au processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Il est rédigé de façon à faciliter la participation constructive des parties prenantes dans trois contextes géographiques du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique, aux niveaux national, régional et continental.
77. Dans la première partie du manuel, l'accent est mis sur les principes et les concepts communs essentiels pour s'assurer que le lecteur comprenne bien les idées fondamentales du processus de la Gouvernance de l'Internet.
78. Le manuel aborde en détail le processus du GFI au niveau national, car c'est la partie la plus difficile et celle qui nécessite davantage de parties prenantes. Il propose des formules efficaces qui permettront à l'ensemble des pays africains de réussir à mettre en place leur Forum national sur la gouvernance de l'Internet et à le rendre opérationnel.
79. Il vise à améliorer le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique, à le renforcer et à inclure divers groupes de parties prenantes, mais il est toutefois essentiel d'observer les normes de comportement adéquat ; le manuel présente des recommandations qui examinent les normes éthiques et communicationnelles qui devraient guider la participation des parties prenantes au FGI en Afrique, quelle que soit leur formation initiale. Il y est précisé les processus et procédures à suivre en cas de signalement d'abus ou de plaintes au cours des conférences sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique.
80. L'avancement du processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet dans les cinq régions d'Afrique permet de relever plusieurs enjeux et fournit des pratiques optimales, qui sont, à ce titre, exemplaires.
81. Les préoccupations dans le cadre de l'évaluation ont été négligées dans les initiatives nationales et régionales en Afrique ; par conséquent, pour aider à renforcer chaque initiative nationale ou régionale, le manuel examine un ensemble de processus possibles.
82. Le Manuel serait utile à des fins de recherche supplémentaire et d'élaboration d'initiatives nationales et régionales en Afrique, et il convient de l'utiliser à titre de document évolutif mis à jour régulièrement, compte tenu de l'évolution du processus de la Gouvernance de l'Internet en Afrique et dans le monde.

83. Enfin, le Manuel est complété par des documents de références à consulter, en fonction des différents problèmes qui se posent. Vous trouverez dans ces ressources supplémentaires des conseils utiles pour parvenir à bien faire avancer le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet aux niveaux national, régional, continental et mondial.

Sites et ressources de référence

1. African Internet Governance Forum. *Terms of Reference*. (Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Mandat) Le Caire ; 2011.
2. Association pour le Progrès des Communications. *Internet governance from the edges: National and regional IGFs in their own words*. (Gouvernance de l'Internet à la périphérie : FGI nationaux et régionaux selon leur vécu) Global Information Society Watch. Special Ed, 2017. (en anglais)
3. Dzidonu Clément. *The Internet Governance Space: Exploring the Core Issues from Africa's Perspective*. (L'espace de la Gouvernance de l'Internet : Examen des principaux enjeux du point de vue de l'Afrique) 2005.
4. Commission économique pour l'Afrique. *WSIS Implementation Guidebook: The NICI development and implementation process*. (Guide sur la mise en œuvre du SMSI ; Processus de développement et de mise en œuvre des NICI. 2007.
5. *Economic Commission for Africa. Internet Governance Module* (Commission économique pour l'Afrique. Module sur la Gouvernance de l'Internet). 2010.
6. IGF Academy. *Transfer Guide: Sharing Learning and Experience from Year One*. 2016 (en anglais)
7. Secrétariat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Une boîte à outils pour aider les communautés à établir les initiatives du FGI - Initiatives de FGI nationales, Sous-Régionales, Régionales et de la Jeunesse -- Ed 1, 2017. (multilingue)
8. *The Top Eight Things to Know When Attending Your First IGF* (Le top des huit choses à faire lors de votre premier FGI). ISOC, 2016. (en anglais)
9. UNCTAD *Report on the Implementation of the Outcomes of the WSIS*. (CNUCED. Rapport sur la mise en œuvre des décisions du SMSI). CSTD, 2015 (en anglais).
10. Sommet mondial sur la société de l'information. Engagement de Tunis. Document WSIS-05/TUNIS/DOC/7-FR, 2005.
11. Sommet mondial sur la société de l'information – SMSI : Agenda de Tunis pour la Société de l'Information) Document : WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)-F, 2005
12. Sommet mondial sur la société de l'information – SMSI : Plan d'action. Document : WSIS-03/GENEVA/DOC/5-FR, 2003.
13. <https://2017.aprigf.asia/> (en anglais)
14. <https://afigf.africa/> (en anglais)
15. <https://afigf.africa/sites/default/files/2017/Draft%20charter%20of%20the%20African%20%20%20Internet%20Governance%20Forum%20rev-%202005Decam.pdf> (en anglais)
16. <https://au.int/>(en anglais)
17. https://au.int/sites/default/files/documents/30938-doc-african_internet_governance_forum_rev1_0.pdf
18. <http://content.netmundial.br/files/265.pdf> (en anglais)
19. <https://iccwbo.org/publication/improving-the-igf-how-can-we-get-the-most-out-of-igf-improvements-processes/> (en anglais)
20. <https://igf2018.fr/> (en anglais et en français)
21. <https://www.intgovforum.org/multilingual/> (multilingue)
22. <https://knowledge.afigf.africa/> (en anglais)
23. <http://nasig2018.northamericansig.org/images/nasig/2018/presentations/Internet%20Governance%20by%20Judith%20Hellerstein.pdf> (en anglais)
24. <http://unidep.org/>(en anglais et en français)
25. <https://www.uneca.org/> (en anglais et en français)

26. <http://www.waigf.org/>

27. <https://www.wgig.org/docs/WGIGREPORT.pdf> (en anglais)